

Sociograph n°38

Sociological research studies

Accès aux prestations socio-sanitaires des familles vulnérables à Genève

Le point de vue des acteurs de terrain

Olga Ganjour, Myriam Girardin, Marie-Eve Zufferey, Claudine
Burton-Jeangros et Eric Widmer



FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ
INSTITUT DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

**ACCES AUX PRESTATIONS
SOCIO-SANITAIRES DES
FAMILLES VULNERABLES A
GENEVE. LE POINT DE VUE DES
ACTEURS DE TERRAIN**

**Olga Ganjour, Myriam Girardin, Marie-Eve
Zufferey, Claudine Burton-Jeangros et Eric
Widmer**

Sociograph n°38

Citation conseillée: Ganjour, O., Girardin, M., Zufferey, M.-E., Burton-Jeangros, C., Widmer, E. (2018). *Accès aux prestations socio-sanitaires des familles vulnérables à Genève. Le point de vue des acteurs de terrain.* (Sociograph - Sociological Research Studies, 38)

ISBN: 978-2-940386-47-5

Publication sur Internet: www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES TABLEAUX ET DES FIGURES	5
ACRONYMES	7
INTRODUCTION	9
REVUE DE LA LITTÉRATURE	11
ÉTUDE QUALITATIVE AUPRÈS DES ACTEURS DE TERRAIN	15
MÉTHODOLOGIE	15
CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES VULNÉRABLES DU POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS	16
Les différentes formes de vulnérabilité familiale	17
Vulnérabilité induite par les transitions de vie	20
Vulnérabilité associée à la migration	27
Le cumul des formes de vulnérabilité	29
DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIO-SANITAIRES DU POINT DE VUE DES ACTEURS DE TERRAIN	35
OBSTACLES DU CÔTÉ DES FAMILLES	35
OBSTACLES DU CÔTÉ DES PRESTATIONS	40
LA VULNÉRABILITÉ DU COUPLE ET LE RECOURS AUX PROFESSIONNELS	45
DONNEES ET VARIABLES	48
FACTEURS FAVORISANT LE RECOURS DES COUPLES AUX PROFESSIONNELS	51
EFFET DU MODE DE GESTION DES CONFLITS SUR LA SATISFACTION CONJUGALE	52
EFFET DU MODE DE GESTION DES CONFLITS SUR LES PENSEES DE SEPARATION	56
EFFET DU MODE DE GESTION DES CONFLITS SUR LA SITUATION DES COUPLES	59
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE	67

TABLE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1: Modes de gestion des conflits en 1998	49
Tableau 2: Facteurs favorisant le recours du couple aux professionnels, régressions logistiques	51
Tableau 3: Satisfaction conjugale, aucune pensée de séparation et situation de couple en 2011, selon le mode de gestion des conflits en 1998, régressions logistiques	55
Figure 1: Satisfaction conjugale selon les modes de gestion des conflits, pourcent très satisfait	53
Figure 2: Aucune pensée de séparation selon les modes de gestion des conflits, en pourcent	57
Figure 3: Divorces en 2011 selon les modes de gestion des conflits en 1998, en pourcent	59

ACRONYMES

CAMSCO : Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires

CAPAS : Collectif d'Associations pour l'action sociale

CCSI : Centre de contact suisse-immigrés

EMS : Établissement médico-social

DGAS : Direction générale de l'action sociale

OFS : Office fédéral de la statistique

SPMI : Service de protection des mineur-e-s

INTRODUCTION

En dépit de la vaste offre de prestations socio-sanitaires par les instances publiques et associatives dans le canton de Genève, les professionnels de terrain constatent un fréquent décalage entre les besoins des familles et les réponses qui y sont apportées. Mieux comprendre cet écart implique de documenter les différentes formes de vulnérabilité de ces familles, mais aussi de comprendre les différentes barrières venant entraver leurs recours aux prestations existantes.

Cette publication présente les résultats d'une étude menée par l'association Avenir Familles. Cette association, créée en 2015 et forte de près de 40 membres institutionnels œuvrant dans le canton, vise à promouvoir la politique familiale genevoise. Un de ses volets d'activité consiste à rassembler et analyser des informations sur la famille, en collaboration avec l'Observatoire des familles¹ hébergé au sein de l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève. Le comité scientifique d'Avenir familles², qui regroupe des professionnels de terrain et des chercheurs de l'Université, a identifié la question de l'accès aux prestations socio-sanitaires des familles vulnérables comme une thématique prioritaire. Cette thématique a été approfondie dans le cadre des Assises de la famille 2017 sous le titre « Les vulnérabilités psychiques et sociales des familles, quelles barrières à l'accès aux prestations ». À ces Assises, qui ont lieu chaque année, participent des familles, des professionnels et des chercheurs concernés par les enjeux de la politique familiale.



¹ www.unige.ch/sciences-societe/socio/fr/recherche/observatoire-des-familles

² www.avenirfamilles.ch

Pour appréhender les difficultés d'accès aux prestations socio-sanitaires, le comité scientifique a choisi de développer une étude en deux volets complémentaires. Le premier volet a consisté en une étude qualitative visant à proposer un état des lieux sur les formes de vulnérabilité des familles dans le canton de Genève et les obstacles aux prestations, tels que décrits par un échantillon de professionnels actifs dans le domaine de la santé et du social. Le second volet porte sur le recours à de l'aide psychologique par des couples rencontrant des difficultés. Les résultats de l'enquête quantitative « Stratification sociale, cohésion et conflit dans les familles contemporaines » réalisée en 1998-99, et poursuivie à intervalle de cinq à six ans depuis, en Suisse permettent d'évaluer comment la dynamique de couple et les étapes du parcours de vie influencent les stratégies des couples et leur capacité à faire face aux difficultés.

Avant la présentation de ces deux volets, distincts mais complémentaires, une brève revue de la littérature permet de situer l'intérêt d'étudier les différentes formes de vulnérabilité des familles et de décrire la diversité des obstacles, à la fois familiaux et institutionnels, qui limitent les recours aux aides. Cette étude offre des résultats permettant de saisir des situations familiales récurrentes, venant confirmer les facteurs de vulnérabilité décrits dans la littérature. Avenir Familles et l'Observatoire des familles visent ainsi à apporter des éclairages pouvant contribuer aux politiques sociales dans le canton de Genève, et notamment renforcer la politique familiale qui se trouve à l'interstice de nombreux domaines d'action sociale en restant en elle-même trop peu promue.

REVUE DE LA LITTÉRATURE

À l'euphorie des trente glorieuses, marquées par la prospérité économique, le plein emploi, les progrès techniques et scientifiques, la montée en puissance de l'État providence et une relative stabilité sociale, ont succédé plusieurs décennies caractérisées par un important reflux, sur les plans économique, social et culturel. Cette transition au sein des pays riches a notamment été décrite par Beck dans son ouvrage '*La société du risque*' (2001) qui analyse deux versants complémentaires de cette rupture. D'une part, il souligne les effets néfastes de la société industrielle sur l'environnement, prédisant des catastrophes technologiques et environnementales menaçant les sociétés globales et connectées, et inaugurant une appréhension de plus en plus pessimiste de l'avenir écologique de la planète. D'autre part, il constate l'émergence de nouveaux risques sociaux autour des profondes transformations ayant marqué les liens familiaux et les conditions de travail dans les dernières décennies du 20^e siècle. Ces changements sociaux, économiques et démographiques s'inscrivent par ailleurs dans un contexte culturel prônant un modèle de l'individu entrepreneur de son propre destin appelé à faire des choix éclairés, ceci alors même que les risques et incertitudes liées à l'avenir sont de plus en plus mis en avant. Cette conjonction est qualifiée d'individualisme négatif par Castel (2003) au sens où : « s'il est vrai que ces sociétés se sont attachées à la promotion de l'individu, elles promeuvent aussi sa vulnérabilité en même temps qu'elles le valorisent » (p. 7).

Différentes formes de vulnérabilité sont ainsi typiquement associées aux sociétés postindustrielles, on y inclut la pauvreté, revenue sur le devant de la scène politique et scientifique dès les années 1970 ; les problèmes liés au logement ; la montée des emplois instables, à temps partiel et avec des contrats à durée limitée ;

les enjeux de conciliation entre activité rémunérée et prise en charge des enfants suite à la croissance de l'emploi des femmes, ou encore les besoins en soins informels liés au maintien à domicile d'une population vieillissante (Ranci 2010).

En comparaison européenne, les conditions de vie restent relativement favorables en Suisse avec un taux de chômage plus faible que les pays voisins et une relative stabilité des structures familiales (OFS 2017). Toutefois, ses habitants n'échappent pas aux inégalités sociales et certaines catégories de la population sont jugées plus particulièrement vulnérables (OFS 2015). Au niveau suisse, la vulnérabilité économique des familles monoparentales et des familles nombreuses (plus de 3 enfants) est ainsi constatée. Ces familles recourent plus souvent à l'aide sociale, de même que les familles d'origine étrangère. Un rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève (DGAS 2017) souligne les risques associés à des étapes spécifiques, à savoir l'entrée dans l'âge adulte, la parentalité et le passage à la retraite. Les données analysées montrent qu'un large ensemble de ressources influence la capacité à affronter ces transitions, et donc à éviter la pauvreté. Ces ressources incluent la formation, le fait d'exercer une activité professionnelle, un bon état de santé, l'accès au logement, le fait de ne pas avoir de dettes, la maîtrise de la langue, le statut de citoyen ou encore l'intégration sociale.

Des analyses menées à l'échelle européenne ont mis en avant les facteurs familiaux qui protègent les individus de la pauvreté et de la précarité. Ainsi il est constaté que les familles dans lesquelles les deux parents travaillent sont moins vulnérables que les ménages traditionnels, dans lesquels l'homme est pourvoyeur de revenu et la femme s'occupe des tâches domestiques. En effet, l'égalisation progressive des parcours de vie masculins et féminins fournit des ressources diversifiées aux individus leur permettant de mieux faire face aux perturbations rencontrées au long de leurs parcours de vie (notamment la séparation ou le divorce) (Ranci 2010). Par ailleurs, ces analyses soulignent le rôle protecteur des liens intergénérationnels lorsque la famille au sens large vient com-

penser, en termes matériels ou économiques, des besoins non couverts par les régimes de protection sociale. Ces résultats montrent donc le rôle crucial de la famille, en tant que structure intermédiaire entre l'individu et l'état, qui assure une redistribution entre ses membres de ressources matérielles fondamentales, telles que le revenu, le logement ou encore le travail domestique.

En parallèle à l'émergence de ces nouvelles formes de vulnérabilité, il est constaté que les régimes de sécurité sociale, mis en place dans la période de l'après-guerre, peinent aujourd'hui à répondre aux « nouveaux risques sociaux ». En effet, alors que les systèmes de sécurité sociale visaient principalement à pallier à l'incapacité de travailler (en prenant en charge la maladie, le chômage, le handicap et la vieillesse), ces nouveaux risques sociaux dépassent la sphère de l'activité productive rémunérée pour toucher la sphère privée. La question de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge des enfants, particulièrement aiguë pour les familles monoparentales, mais aussi les demandes croissantes de soins informels aux parents âgés nécessitent de repenser les politiques sociales, en donnant notamment plus de place aux besoins de protection émanant de la sphère privée (Ranci 2010).

L'étude de la vulnérabilité dans les parcours de vie qui se trouve au cœur du pôle national de recherche LIVES³ propose un cadre théorique utile pour l'analyse de la vulnérabilité des familles vivant dans le canton de Genève, avec plus particulièrement l'IP208⁴, qui traite des configurations familiales et des parcours de vie. Proposant d'étudier la vulnérabilité en tant que « dynamique de stress et de ressources tout au long du parcours de vie » (Spini et al. 2017, p. 5), trois dimensions du concept mises en avant permettent en effet d'appréhender la complexité des mécanismes sous-jacents aux situations familiales de vulnérabilité. Premièrement, approcher la vulnérabilité selon une perspective temporelle permet de prendre en compte le caractère dynamique de l'interaction entre



³ www.lives-nccr.ch

⁴ www.lives-nccr.ch/fr/page/configurations-familiales-et-parcours-de-vie-n61

L'exposition à différents risques (propres à un membre de la famille ou à l'ensemble du groupe) et la capacité des membres de la famille à mobiliser des ressources adéquates pour répondre aux difficultés rencontrées. Deuxièmement, s'intéresser à la vulnérabilité des familles – plutôt qu'à celle des individus – permet de souligner le caractère multidimensionnel de la vulnérabilité en s'intéressant non seulement aux articulations existantes entre les différentes sphères (famille, santé et travail notamment) des trajectoires individuelles, mais aussi aux effets indirects ou secondaires de ces stress sur d'autres membres de la famille. Troisièmement, il est jugé essentiel d'inscrire les parcours familiaux et individuels au sein de contextes socio-historiques spécifiques, ce qui permet de prendre en considération à la fois les facteurs d'exposition aux risques, mais aussi les réponses institutionnelles mises en place pour protéger les individus. Ce troisième plan permet également d'examiner les décalages pouvant exister entre à la fois les besoins et aspirations individuels et les réponses institutionnelles, décalages dus à des problèmes d'accès ou à des cadres normatifs incompatibles (Spini et al. 2017).

Alors que la thématique des abus aux assurances sociales fait l'objet de nombreux débats politiques, largement relayés par les médias, la question du renoncement aux prestations est longtemps restée absente des agendas de la recherche. Aujourd'hui toutefois, les travaux se multiplient (Warin 2010; Knüsel et Colombo 2014; Lucas et al. 2018). La recherche développée par Avenir Familles s'inscrit dans ce courant de recherche en expansion.

ÉTUDE QUALITATIVE AUPRÈS DES ACTEURS DE TERRAIN

MÉTHODOLOGIE

Une étude qualitative a été menée en mars 2017 auprès de thérapeutes et professionnels travaillant avec les familles dans le canton de Genève. L'objectif de cette étude qualitative était de faire un état des lieux des formes de vulnérabilité des familles dans le canton de Genève et des obstacles aux prestations, tels que décrits par un échantillon de professionnels actifs dans le domaine de la santé et du social. Ces derniers ont été regroupés dans trois différents groupes de réflexion (ou *focus groups*), de 3 à 7 participants, auxquels les mêmes questions ont été posées par un animateur. Pour recruter les participants, plusieurs stratégies ont été employées.

Une information initiale sur l'étude et ses objectifs a été présentée lors d'une réunion du bureau du CAPAS (Collectif d'Associations pour l'Action Sociale), puis le Collectif a fait circuler une invitation à participer auprès de ses membres. Pour compléter la participation, les contacts de l'association Avenir Familles ont aussi été mobilisés. À l'issue de diverses relances téléphoniques, trois groupes ont pu être constitués. Deux groupes hétérogènes ont rassemblé des psychologues, des assistants sociaux, des responsables d'associations, des juristes et des professionnels de la famille, tandis qu'un troisième a réuni trois participants choisis spécifiquement pour leur implication dans la thérapie et la médiation familiale. Les 18 professionnels ayant participé aux groupes de réflexion étaient affiliés aux associations et institutions suivantes : Caritas, Centre contact Suisse-immigrés, le Centre social protestant, F-information, l'Armée du salut, Couples et famille, Esprit d'entente, l'Office protestant de consultations conjugales et

familiales, le Département de l'action sociale (DGAS) et les Hôpitaux universitaires de Genève.

Les thématiques suivantes ont été abordées lors des groupes de réflexion :

- 1) L'expérience des participants par rapport à la vulnérabilité des familles rencontrées sur le terrain ;
- 2) L'articulation entre différentes formes de vulnérabilité des familles (sociale, psychique, économique) ;
- 3) Les besoins des familles en matière de prestations sociales et sanitaires à Genève ;
- 4) Les éléments qui favorisent l'accès aux prestations ou qui, au contraire, le découragent ;
- 5) Les difficultés rencontrées sur le terrain par les professionnels ;
- 6) Les propositions qui pourraient être faites pour améliorer l'accès des familles aux prestations sociales et sanitaires.

Les règles de fonctionnement des groupes de réflexion – enregistrement, anonymisation des participants, confidentialité – ont été expliquées verbalement en préambule à chaque séance. D'une durée d'une heure et demie, les échanges ont été intégralement retranscrits et une analyse thématique a été réalisée sur la base de codes élaborés à partir de la grille d'entretiens.

CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES VULNÉRABLES DU POINT DE VUE DES PROFESSIONNELS

Les professionnels rencontrés ont d'abord été invités à donner leur définition de la vulnérabilité qui touche les familles à Genève. Dans un premier temps, les différentes formes de vulnérabilité – psychique, relationnelle et socio-économique – et les liens exis-

tants entre elles sont décrits. Dans un deuxième temps, les transitions favorisant l'émergence de ces différentes formes de vulnérabilité, notamment les étapes du parcours de vie et la migration, sont discutées.

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VULNÉRABILITÉ FAMILIALE

La complexité de la vulnérabilité des familles à Genève a été largement soulignée lors des discussions avec les professionnels. Cependant, tous – et cela, quels que soient leur formation et leur domaine d'activité – s'accordent sur le fait que la vulnérabilité renvoie à un manque marqué de ressources, qui empêche les individus de s'adapter à de nouvelles situations ou aux événements importants auxquels ils sont confrontés. Les ressources manquantes peuvent être de différents types – psychiques, relationnelles et socio-économiques – faisant de la vulnérabilité une réalité complexe, multidimensionnelle et se situant à différents niveaux : individuel (psychique), dyadique (relationnel) et structurel (structure familiale, milieux socio-économiques et fonctionnement sociétal).

Certains acteurs de terrain mettent d'abord l'accent sur les vulnérabilités individuelles ou relationnelles alors que d'autres évoquent un contexte socio-économique de plus en plus exigeant à l'égard des individus et de leurs familles. Psychologue, ce professionnel définit la vulnérabilité comme une fragilité d'ordre psychique qui, non traitée en temps voulu, demeure latente tout au long de la vie et devient apparente lors d'événements difficiles, empêchant les individus qui en souffrent de réagir de manière adéquate et de s'adapter aux changements importants qu'ils rencontrent.

« Mon idée est que, quand les bases psychiques sont suffisamment construites individuellement, on est capable de faire face à un certain nombre de traumatismes et de pertes, de passer le cap des 50 ans, le départ des enfants. Quand on décompense à ce moment-là, c'est parce que quelque

chose n'a pas été traité par le passé, qui fait que l'on a une vulnérabilité. » (Psychologue)

La vulnérabilité s'inscrit aussi dans les relations interpersonnelles lorsque celles-ci sont empreintes de tensions et de conflits. C'est le cas notamment dans les séparations ou divorces difficiles lorsque les ex-partenaires sont empêtrés dans des relations très conflictuelles ou lorsque le conflit implique les parents et leurs enfants (notamment adolescents). Leurs effets sur l'atmosphère familiale peuvent avoir des conséquences importantes sur l'apprentissage des jeunes et leur insertion socio-économique.

« Ce qui mène aussi au décrochage scolaire, c'est le conflit parents-enfants. D'un conflit, il y a une ambiance familiale qui se crée et c'est à partir de là que le jeune décroche, car il n'est plus motivé ou il ne trouve plus les conditions à la maison pour étudier. (...) Cela ne mène pas au décrochage, mais à l'échec scolaire et à des difficultés d'insertion par la suite, car il n'arrive pas à obtenir un diplôme. » (Psychiatre)

Pour d'autres professionnels, la vulnérabilité n'est pas une 'caractéristique' propre à l'individu ou à une dyade particulière, mais elle trouve principalement son origine dans les inégalités socio-économiques. Autrement dit, elle ne touche pas tout le monde, mais elle affecte des populations spécifiques, qui se caractérisent par un manque chronique de ressources économiques, comme les familles monoparentales et les familles nombreuses, mais aussi les familles issues du 'quart-monde'. La précarité socio-économique s'associe pour un grand nombre de ces familles à un risque marqué de désinsertion sociale qui se reproduit de génération en génération :

« Effectivement, je vois des jeunes issus de familles défavorisées, qui sont plutôt dans le quart-monde avec des parents tous les deux à l'assurance invalidité (AI) ou à l'Hospice Général, alors le jeune a des difficultés pour s'en sortir, car il s'inquiète soit pour la santé de ses parents, soit

pour l'aspect financier. C'est un jeune qui a du mal à s'insérer dans l'école et qui finit souvent par décrocher à un moment ou à un autre. » (Psychiatre)

Outre la vulnérabilité plus grande de certains groupes sociaux, les acteurs de terrain soulignent certaines évolutions négatives de la société et des institutions qui deviennent, elles-mêmes, facteurs de vulnérabilité familiale. Sont évoqués le système de formation, de plus en plus exigeant, et le marché du travail, de plus en plus difficile et instable, qui excluent, dès le départ, les individus et les familles qui, sans les ressources nécessaires, peinent à s'intégrer dans la société. Sur ce point, certains professionnels soulignent la 'dureté' du système – que ce soit à l'école, en apprentissage, ou sur le marché du travail – à l'égard des jeunes adultes.

« J'ai l'impression qu'il y a un durcissement ces dernières années au niveau des écoles, qui se sentent de moins en moins responsables d'insérer les jeunes en difficulté. Les écoles ont plus tendance à dire : 'Ben, voilà, il ne répond pas aux exigences, donc, il faut aller voir ailleurs' » (Psychologue)

Plus encore, les mesures étatiques peinent à s'adapter à ces changements sociétaux, comme la flexibilité et l'instabilité qui dominent le monde du travail actuel, s'avérant par conséquent inadéquates pour aider les plus démunis, et devenant, elles-mêmes, source de vulnérabilité.

« On m'a dit textuellement qu'elles [les prestations complémentaires familles] n'étaient pas faites pour les personnes qui avaient différents types de missions ou de contrats temporaires, car il y avait quinze fiches de salaire par mois et qu'elles n'étaient pas du tout faites pour cela. Quand on parle de précarité de l'emploi, j'aimerais bien savoir si cela ce n'est pas l'exemple type de la précarité de l'emploi aujourd'hui à laquelle sont confrontés énormément de jeunes quand ils commencent à travailler. On oublie cela aussi ! » (Assistant social)

Les professionnels rencontrés ont une définition diversifiée de la vulnérabilité familiale, qui traduit son caractère multidimensionnel. Pour certains, la vulnérabilité psychique est le principal facteur explicatif de la vulnérabilité, et n'est pas a priori spécifique à des groupes particuliers alors que pour d'autres, la vulnérabilité familiale concerne plus particulièrement certaines tranches de la population, celles qui se caractérisent par une précarité financière chronique. Finalement, pour un certain nombre d'entre eux, l'évolution de la société et des institutions (école, marché du travail, etc.), marquée par l'instabilité et la sélectivité, tendent à vulnérabiliser de plus en plus de familles genevoises, notamment celles qui sont le moins outillées socialement.

VULNÉRABILITÉ INDUITE PAR LES TRANSITIONS DE VIE

Outre la complexité de la vulnérabilité familiale, les acteurs de terrain rencontrés, et cela quel que soit leur domaine d'intervention, mettent en évidence que la vulnérabilité familiale peut devenir manifeste lors d'événements majeurs (exil, migration, licenciement, décès d'un proche, problèmes de santé, par exemple) ou de transitions de vie. Ces changements ou transitions exigent que les membres de la famille qui les expérimentent puissent mobiliser des ressources – psychologiques, relationnelles, socio-économiques, etc. – pour s'y adapter. Si de telles ressources font défaut, ces changements ou transitions peuvent avoir un impact particulièrement négatif, au point de faire basculer la famille dans la précarité. Cinq transitions de vie ont été particulièrement pointées du doigt : (1) l'entrée en parentalité; (2) l'autonomisation face aux parents; (3) la séparation ou le divorce; (4) le cap des 55-60 ans; et (5) la retraite et la vieillesse.

L'entrée en parentalité appelle à une réorganisation de la vie au quotidien, de l'activité professionnelle (essentiellement pour les femmes), d'aménagements (crèches, garde, etc.), avec parfois, un déménagement si le logement est jugé trop petit. L'arrivée d'un deuxième enfant affecte elle aussi l'organisation familiale et a des

effets particulièrement marqués lorsque les ressources sont limitées (réseau familial absent ou peu aidant, et faible revenu).

La vulnérabilité induite par ces transitions associées à la parentalité est interprétée différemment par les professionnels, en fonction de leur domaine d'expertise. Psychologues et médiateurs évoquent les chamboulements induits par la parentalité au niveau de l'individu et du couple.

« Mais, je crois qu'à partir du premier enfant, il y a des couples en difficulté, pas seulement sur des histoires financières, mais parce que c'est tout un réaménagement de l'histoire du couple. Cela mène aux changements des différentes phases de la vie de la famille... » (Psychiatre)

D'autres acteurs de terrain, en lien avec le travail social, évoquent les problèmes financiers, mais aussi les difficultés d'insertion sociale qu'engendre la venue du premier enfant, lorsque les ressources sociales et économiques sont faibles.

« Mais, autrement, on voit plutôt arriver les gens au moment de la constitution de leur famille. C'est là que tout d'un coup les coûts augmentent ou en cours de route, quand arrive le deuxième ou le troisième enfant avec des soucis en matière de dettes, qui recourent finalement tous les aspects de la vie. » (Responsable d'une association)

Certains professionnels travaillant avec des populations défavorisées soulignent que cette transition est particulièrement problématique lorsqu'elle intervient tôt dans le parcours de vie et que les ressources manquent.

L'autonomisation face aux parents articule deux aspects : le premier renvoie à l'autonomisation des jeunes adultes par rapport à leur famille, le deuxième concerne leur insertion dans la société et plus spécifiquement leur intégration sur le marché du travail. Par exemple et du point de vue des psychologues, l'autonomisation du jeune adulte peut être retardée parce que l'un des parents a des problèmes de santé (physique et psychique), est seul (divorcé), ou a des difficultés socio-économiques.

« Et puis, ce qui est compliqué aussi, je vois pas mal de jeunes adultes avec des parents qui ont des troubles psychiques, plus ou moins ou pas reconnus. Il y a des enfants uniques avec des parents séparés, qui ont dû prendre en charge beaucoup. (...) Il y en a qui s'en sortent apparemment bien, qui arrivent à garder une formation, qui sont motivés et tout, mais au niveau psychique, sous l'apparence que les choses vont bien, on trouve des catastrophes. (...) Ils viennent pour autre chose, pour les troubles du sommeil... » (Psychologue)

Pour d'autres professionnels – ayant plus souvent une pratique professionnelle dans le social – cette phase d'autonomisation s'associe davantage à l'intégration du jeune adulte sur le marché du travail. Ils attribuent les difficultés de certains jeunes à entrer dans l'âge adulte à des facteurs extérieurs à l'individu et à la famille, de type sociaux et économiques (école, formation, difficultés financières de la famille) et au cumul, parfois, de ces divers facteurs.

« Il y a des jeunes qui décompensent, car ils pensent qu'ils ne sont pas capables, mais c'est plutôt lié à des conditions de travail et aux conditions des employeurs. » (Assistant social)

Ayant échoué dans leur parcours scolaire, ces jeunes adultes se retrouvent sans formation et à la charge des parents, avec un avenir professionnel incertain. Dans de telles situations, l'autonomisation face aux parents est grandement retardée avec des conséquences négatives non seulement pour le jeune et son insertion sociale, mais aussi pour ses parents. Ceux-ci ne parviennent pas toujours à soutenir financièrement le jeune adulte :

« À côté de cela, on a les jeunes (...), qui sont en rupture de formation parce qu'ils se sont rapidement retrouvés en rupture par rapport à la famille, un peu seuls dans la vie, à l'aide sociale. » (Assistant social)

La séparation ou le divorce du couple a été largement décrit comme une transition de vie problématique par les professionnels,

plus encore s'il y a des enfants, et cela sur plusieurs plans (psychique, interpersonnelle et socio-économique). Lorsqu'une telle transition se passe mal, avec à la clé de nombreux conflits et parfois l'intervention de la justice, elle affecte sérieusement aussi bien les ex-partenaires dans leur bien-être et leur santé que les enfants qui subissent ce climat délétère :

« Tout le contexte de ces séparations difficiles parfois vulnérabilise beaucoup les gens aussi bien psychologiquement que socialement. » (Psychologue)

Tous reconnaissent l'impact particulièrement négatif de la séparation ou du divorce sur l'équilibre socio-économique du couple et de la famille, qui se retrouve précarisée :

« Autrement dans mon travail, je vois comme situation de précarité, les séparations et les divorces qui bouleversent complètement un budget familial ! (...) Je le vois notamment dans les divorces avec des gens qui, jusque-là, étaient très loin d'un contact avec des structures d'aide et qui, tout à coup, à cause d'une séparation, d'un divorce voient leur niveau de vie baisser tellement. » (Juriste)

Comme l'autonomisation face aux parents, **le cap des 55-60 ans**, est une transition de vie qui est décrite par les professionnels comme 'risquée', et cela tant du point de vue individuel, qu'interpersonnel ou encore socio-économique. Elle s'associe, dans un premier temps, à des changements dans la structure et la dynamique familiale, les enfants quittant généralement le domicile parental.

« Il y a aussi toutes les difficultés du couple au moment où les enfants partent (...). J'ai eu plusieurs couples comme ça. Ce n'est pas facile et là se pose la question de rester ensemble ou pas. Ils sont en panne de projets (...). En même temps, il y a la peur. Je trouve que c'est quelque chose de très différent que quand le couple est jeune, car c'est difficile de reconstruire quelque chose. » (Médiatrice)

D'autres professionnels ont souligné le risque plus prononcé des cinquantenaires d'être licenciés et de se réinsérer sur le marché du travail. En conséquence, une perte d'emploi et le chômage peuvent générer chez les 50 et plus un fort stress et s'accompagner de problèmes de santé.

« On a aussi cette phase de transition délicate qui est le passage du cap des 45-50 ans, où le risque de chômage augmente avec un risque de décomposition familiale (...). Les enfants quittent la famille, il faut prendre en charge les parents avec, parfois, une fragilisation sur le plan de la sécurité au travail. Un licenciement à 50 ans a plus de poids qu'un licenciement à 20-30 ans. » (Responsable d'une association)

Finalement, **aux dernières étapes de la vie**, la retraite, le placement en institution, la maladie et le décès sont aussi perçus comme source de vulnérabilité familiale. Ces transitions touchent en premier lieu l'individu, mais aussi le partenaire et ses proches. La retraite implique une réorganisation des routines familiales et peut susciter des tensions entre les deux partenaires qui doivent apprendre à passer leurs journées ensemble. Par ailleurs, la rupture après la retraite peut s'associer à un risque de précarisation socio-économique, et cela d'autant plus lorsque les rentes (AVS et deuxième pilier) sont basses.

« J'ai un couple maintenant et on est terre à terre. C'est-à-dire, qu'est-ce que cela veut dire financièrement, si on se sépare maintenant. Avec quoi, on va vivre, est-ce qu'on va arriver à vivre ou doit-on rester ensemble et si on reste ensemble, comment on va faire. » (Médiatrice)

L'entrée en Établissement médico-social (EMS) est également une transition difficile, non seulement pour la personne concernée, mais aussi pour son conjoint et sa famille. L'institutionnalisation peut être un sujet de conflit chez les couples âgés, comme en témoigne cette professionnelle.

« J'ai vu un couple en crise – c'était presque drôle, même si c'était tragique – parce qu'ils étaient en décalage sur le

fait de s'inscrire ou pas dans une maison de retraite. » (Psychologue)

La maladie, mais plus encore, la démence sénile qui prive l'individu de sa capacité à être autonome, est une transition particulièrement difficile, d'autant plus que les institutions ne sont pas adaptées aux personnes qui en sont atteintes.

« C'est plutôt la qualité de leur existence morale qui est en jeu, puisqu'il n'y a plus personne pour s'occuper de personnes qui souffrent de démence dans les EMS. Ils n'ont plus assez de temps pour le faire. » (Responsable d'une association)

Finalement, le décès, ultime transition du parcours de vie, affecte l'entourage non seulement émotionnellement, mais aussi au niveau interpersonnel, en créant des conflits importants entre les membres de la famille lorsqu'il est question du partage de l'héritage. En se déchirant, la famille se vulnérabilise davantage, comme en témoigne le professionnel suivant :

« Une partie de la famille a hérité de l'argent et une autre a été lésée. C'est cette dernière qui est plutôt dans les difficultés avec des conflits très importants dans le noyau nucléaire entre enfants et parents. Ça se passe très mal à cause des jalousies, des conflits et du coup, j'ai l'impression que cette famille se précarise aussi. » (Psychiatre)

En résumé, les acteurs de terrain ont mis en exergue que la vulnérabilité familiale ne survient pas au hasard, mais qu'elle émerge lors de transitions du parcours de vie jugées délicates, requérant de la part des individus et des membres de la famille de bonnes ressources pour s'adapter aux changements qu'elles génèrent. L'angle sous lequel les professionnels observent l'effet de ces transitions sur les familles est cependant différent. Certains – cliniciens / médiateurs – argumentent que ce sont surtout les individus fragiles (santé mentale et physique) ou les couples 'dysfonctionnels' (manque de communication) qui peinent à s'y adapter (difficulté à s'autonomiser, par exemple). D'autres – travailleurs sociaux – soulignent que c'est le système social/institutionnel (école, marché du

travail, EMS, etc.) qui rend plus difficile les transitions du parcours de vie des populations qui sont plus vulnérables (bas niveau de formation, statut de migrant, mauvaise santé, etc.).

Parce que ces diverses transitions de vie représentent des moments charnières délicats, susceptibles de créer de la vulnérabilité familiale, certains professionnels regrettent le manque de structures d'aide qui pourraient agir rapidement, en offrant une aide financière ciblée, permettant aux individus et à leur famille de passer ces caps difficiles de l'existence. Un tel soutien pourrait éviter que des situations pouvant être résolues rapidement s'enlisent et se dégradent en raison de l'absence d'une aide ciblée.

« Il y a peu de structures qui prennent en charge ces périodes de transition parce que souvent avant que les personnes puissent toucher soit les indemnités de chômage, soit les prestations complémentaires, soit l'hospice général, il y a des délais d'attente qui font que, pendant 2-3 mois, 4 mois, etc., je veux dire, les personnes sont vraiment dans des *no man's land*. (...) » (Assistant social)

Toutefois, bien que ces aides permettent à certains individus et à leurs familles de faire face à ces transitions de vie délicates, certains professionnels soulignent que de telles aides ne règlent pas tout en raison de la complexité des parcours de vie et du caractère multidimensionnel de la vulnérabilité :

« Les gens ont des parcours qui se sont tellement complexifiés. (...) Donc, vous êtes tout le temps condamné à suivre des gens dont le parcours est plus complexe parce que leur vie est plus compliquée... » (Cadre administratif)

Répondre ponctuellement aux problèmes des individus et de leur famille, qui surgissent plus particulièrement dans les périodes de transition, ne suffit donc pas pour enrayer la vulnérabilité familiale. L'expérience des professionnels de terrain suggère que la complexification et la diversification des parcours de vie créent de nouveaux défis auxquels les politiques sociales peinent à faire face.

VULNÉRABILITÉ ASSOCIÉE À LA MIGRATION

Parmi les groupes vulnérables à Genève, les migrants sont clairement identifiés comme les plus exposés à la précarité économique. Selon les professionnels, ce n'est pas la migration elle-même qui est un facteur de risque, mais la formation insuffisante, la précarité du statut légal et les obligations familiales.

La formation insuffisante de nombreux jeunes migrants les pénalise pour s'intégrer au marché du travail local et les contraint à entreprendre des formations complémentaires pour lesquelles une bonne maîtrise de la langue française est souvent nécessaire.

« La vulnérabilité est, pour nous, la question de la formation des jeunes... Pour moi, la vulnérabilité des jeunes est une question de limitations par rapport à la maîtrise de la langue, à part toute la question des compétences scolaires de base. Il y a une capacité d'adaptation, pour les migrants, à la culture nationale, qui est difficile, parce qu'on ne maîtrise pas très bien la langue, parce qu'on ne connaît pas très bien le réseau qui peut aider. » (Assistant social)

La situation est d'autant plus difficile pour les jeunes filles, en particulier lorsqu'elles sont mères et élèvent seules leur(s) enfant(s). Quant aux jeunes bénéficiant d'un permis F, ils peuvent entreprendre des formations, mais dans des conditions plus difficiles.

La précarité du statut légal avec les difficultés d'obtention d'un permis de travail en Suisse pénalise fortement les migrants. De plus, lorsqu'ils ont droit à un permis, celui-ci est révoquant.

« Nous aussi, on a beaucoup de personnes sans statut légal, mais aussi des personnes avec des statuts assez précaires, des petits permis F, avec des minimums vitaux très bas ou aussi beaucoup maintenant de personnes avec des permis B qui ont peur de perdre leur permis s'ils s'adressent à l'Hospice général. » (Assistant social)

Les personnes ne possédant pas de permis de travail ou disposant d'un permis de travail à durée limitée sont plus enclines à accepter des emplois très mal rémunérés, qui ne leur permettent pas d'assurer leur subsistance. Dans ces conditions, les familles doivent se tourner vers les services sociaux pour compenser un revenu insuffisant. Étant donné que s'adresser à l'Hospice général peut mettre en cause le permis, de nombreuses familles s'adressent aux aides matérielles qu'offrent Caritas et le Centre social protestant, par exemple, comme les aides alimentaires ou le vestiaire social.

Le cumul de ces conditions – précarisation, exploitation et absence d'alternatives – a un impact sur la santé des individus sans statut légal. Le fait de vivre à long terme, parfois pendant 10, 15, 20 ans sans statut, précarise en effet tous les niveaux de l'existence, mais particulièrement la santé.

Les obligations familiales jouent un rôle ambivalent : Elles peuvent être une aide précieuse pour les individus, mais aussi des dettes qui doivent être honorées et qui placent les individus dans des situations à risque, par exemple la précarité ou la prostitution. Apporter un soutien à la famille restée au pays, comme entretenir une femme, des enfants, mais aussi des parents âgés, est un important motif de migration.

« C'est pour faire vivre, réparer la maison, faire vivre une grand-maman, scolariser les enfants, nourrir la famille que ces Roms sont ici dans des conditions de migration pendulaire de mendicité ou de prostitution. » (Responsable d'une association)

Ainsi, les travailleurs illégaux acceptent des rémunérations très faibles et restreignent au maximum leurs conditions de vie pour pouvoir envoyer de l'argent à leur famille restée au pays.

Pour ceux qui sont partis en petit groupe ou qui ont rejoint un parent en Suisse, la famille constitue aussi une source majeure de sécurité, un rempart permettant d'éviter le recours aux structures

étatiques qui pourraient amener leur renvoi. C'est le cas notamment des Roms, dont la situation illustre bien ce rapport ambigu à la famille. Les membres familiaux, qui se retrouvent en Suisse, s'entraident financièrement, maintenant entre eux des liens d'interdépendance, prometteurs de soutien collectif en cas de problèmes.

« La famille, c'est aussi une sécurité : sous les ponts, les gens se mettent par clans familiaux. Ils sont beaucoup endettés les uns envers les autres, car finalement cet endettement mutuel qui les lie, crée aussi de la sécurité et ils ont un lien à quelque part. » (Responsable d'une association)

Les liens de famille offrent ainsi un sentiment d'appartenance dans un contexte social inconnu, une motivation à persévérer face aux difficultés du quotidien et une source de réconfort, voire de sécurité. En dépit du système de contraintes qu'ils induisent, ces liens, caractérisés par l'ambivalence, restent au cœur du projet migratoire, même lorsque l'éloignement physique se prolonge.

LE CUMUL DES FORMES DE VULNÉRABILITÉ

Bien que les professionnels définissent la vulnérabilité familiale en privilégiant la dimension à laquelle ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle, tous soulignent le lien fort qui existe entre les différentes formes de vulnérabilité et les effets de cumul des difficultés.

La vulnérabilité individuelle (troubles psychiques ou physiques, par exemple) d'un membre de la famille va parfois fragiliser l'ensemble du groupe familial. Les ressources, à la fois émotionnelles, mais aussi financières, de l'ensemble des membres de la famille peuvent ainsi être épuisées par les besoins associés aux problèmes de santé de l'un d'entre eux. Ce faisant, ces familles encourent le risque de s'isoler, compromettant ainsi leur propre insertion sociale :

« Ces familles rencontrent des difficultés à s'intégrer socialement... elles doivent mobiliser toutes leurs ressources pour faire face à leurs problèmes internes et n'arrivent pas à avoir cette ouverture pour trouver du soutien à l'extérieur. » (Psychologue)

Au-delà des problèmes de santé, le décrochage scolaire des adolescents et la difficulté des jeunes adultes à s'insérer sur le marché de l'emploi peuvent également avoir des conséquences négatives sur les finances de la famille. Le décrochage scolaire ou l'abandon de formation des jeunes signifie pour les parents la fin d'aides financières, comme les allocations familiales et d'autres subsides étatiques, précarisant encore davantage les familles qui ont peu de ressources.

« Je rencontre fréquemment des familles qui touchent des prestations complémentaires, mais qui, lorsque le jeune n'est plus en formation, ne touchent plus la rente complémentaire invalidité, ni les prestations complémentaires. C'est un très fort manque à gagner pour la famille et une grande précarisation au niveau financier de la famille. »
(Assistant social)

Comme le relèvent ces témoignages, la vulnérabilité d'un seul de ses membres peut faire basculer l'ensemble de la famille dans la vulnérabilité relationnelle et plus encore, dans la vulnérabilité socio-économique.

Les vulnérabilités socio-économiques ont un impact négatif direct et indirect sur l'enfant et le jeune adulte en insertion. En effet, les mauvaises conditions de vie (logements exigus, bruit, promiscuité, etc.) des enfants et des jeunes d'origine modeste ont comme effet direct de perturber leur formation. De plus, des effets indirects sont associés aux tensions au sein de la famille, non seulement au sein du couple, mais aussi entre les parents et les enfants, en raison des conditions sociales défavorables. Ces conditions expliquent, selon certains professionnels, les risques plus marqués d'échec scolaire et de désinsertion sociale chez les jeunes des familles à bas revenu, mais aussi l'émergence chez ces derniers de problèmes de santé, notamment de troubles psychiques :

« On voit cela dans les foyers, aussi dans les familles qui ont un petit appartement et où vivent de nombreux jeunes, il n'y a pas la place pour étudier ou il y a trop de bruit, car il y a des plus jeunes dans la maison. Cela ne mène pas au décrochage, mais à l'échec scolaire, et à des difficultés d'insertion par la suite, car ils n'arrivent pas à obtenir un diplôme. Je vois aussi les conflits entre parents-enfants qui mènent à ce décrochage scolaire. » (Psychiatre)

Outre le décrochage scolaire ou la désinsertion sociale des jeunes des milieux défavorisés, l'endettement familial est souvent évoqué comme un problème majeur qui se répercute à la fois sur les relations interpersonnelles (tensions, etc.) au sein de la famille, mais aussi sur la santé psychique de ses membres, notamment lorsque les soucis financiers deviennent ingérables :

« Il peut y avoir dégradation du climat familial pour des problèmes de dettes. Il peut y avoir dégradation de la santé mentale avec, à l'origine, une détresse dans la gestion de ses affaires courantes au niveau familial avec un sentiment de persécution administrative ; on perd pied dans la gestion de son administration. (...) Le facteur de résolution de leur problème d'endettement et de gestion est décisif pour l'amélioration de leur santé. » (Responsable d'une association)

En conclusion, la vulnérabilité familiale est une réalité complexe, difficile à définir et à appréhender en raison des multiples dimensions qui la composent. Selon leur formation et leur insertion professionnelle, les professionnels se sont montrés plus sensibles à certaines dimensions plutôt qu'à d'autres. Certains, pour la plupart psychologues, voient d'abord la vulnérabilité comme une fragilité psychique d'un membre familial et proposent des solutions au niveau individuel. Dans cette perspective, une aide octroyée 'au bon moment', financière notamment, permettrait aux individus fragilisés à certaines étapes de leur vie de s'en sortir et ainsi d'éviter une plus grande vulnérabilité :

« Ça peut être une aide passagère. Il y a des gens que l'on peut aider un moment avec CHF 3'000.-, puis, ils vont reprendre la chose. Et puis, on ne le fait pas et, après, c'est CHF 50'000.-. » (Psychologue)

D'autres conçoivent la vulnérabilité familiale comme une difficulté à communiquer au sein des dyades familiales (couple, parents-enfants) et suggèrent d'intervenir rapidement avant que ces difficultés ne donnent lieu à de graves conflits.

Finalement, certains associent la vulnérabilité familiale à la précarité socio-économique ou aux difficultés d'insertion sociale qui touchent certains segments de la population genevoise plus que d'autres, tels que les jeunes, certains types de familles (monoparentales ou familles nombreuses) ou les familles issues de milieux défavorisés. Pour eux, c'est l'organisation même de la société qui rend fragiles les individus dénués de ressources socio-économiques (faible formation, faible revenu, milieux défavorisés, etc.). Dans ce cas de figure, les solutions proposées invitent les responsables politiques et économiques à repenser la société et le marché de l'emploi. Les aides individuelles ponctuelles ne suffisent pas à enrayer les difficultés, car celles-ci se nourrissent de mécanismes socio-économiques inégalitaires. Réduire la vulnérabilité des familles à Genève implique des mesures politiques, permettant une distribution plus équitable des ressources :

« On parle beaucoup au niveau intra-personnel, etc., mais après l'action sur la précarité du travail... (...) Il faut faire attention avec la psychologisation de la précarité, de la pauvreté, des non-droits, car c'est aussi là que cela commence. (...) mais là-dessus, malheureusement, on n'a pas tellement d'impact et je ne vois pas de solution, si ce n'est de changer les lois, d'avoir des conventions collectives, ce genre de choses. » (Assistante sociale)

On retiendra de ces analyses que différentes clés de lecture de la vulnérabilité coexistent parmi les acteurs de terrain, avec des perspectives façonnées par leur formation et leur pratique professionnelle. Quelle que soit l'approche qu'ils défendent - individuelle, dyadique ou plutôt sociale - la plupart des professionnels

rencontrés s'accordent sur un point : les différentes dimensions de la vulnérabilité sont interdépendantes et ne peuvent donc pas être considérées de manière séparée. Elles nécessitent, en somme, une approche globale, interdisciplinaire, qui tienne compte des multiples facettes qui composent la vulnérabilité familiale.

DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIO-SANITAIRES DU POINT DE VUE DES ACTEURS DE TERRAIN

Dans un deuxième temps, il a été demandé aux professionnels d'identifier les divers freins qui empêchent les familles vulnérables à Genève d'accéder aux prestations socio-sanitaires proposées. Deux types d'obstacles ont été évoqués, le premier est spécifique aux caractéristiques des familles vulnérables, susceptibles d'être bénéficiaires, et le deuxième a trait aux prestations elles-mêmes et aux mécanismes d'octroi des différentes aides.

OBSTACLES DU CÔTÉ DES FAMILLES

Un constat qui a été relevé par de nombreux acteurs de terrain est le recours tardif des familles vulnérables aux aides proposées par les associations et les institutions.

Plusieurs explications sont avancées dont certaines sont liées au manque d'information, tandis que d'autres reposent sur des représentations négatives de l'aide sociale.

Le manque d'information est souvent mis en avant par les professionnels pour expliquer le recours tardif aux prestations. L'information étant souvent transmise de bouche à oreille, entre amis, voisins ou au sein de la communauté, la non-insertion dans un réseau social informé freine le recours aux prestations :

« On a beaucoup de gens qui viennent aussi très tardivement, quand il y a des situations qui sont déjà passablement dégradées, soit parce qu'ils ne savaient pas, soit

parce qu'ils n'ont pas trouvé les bonnes personnes au bon moment. » (Assistant social)

Être informé de ses droits, savoir où aller pour demander de l'aide sont des prérequis pour accéder aux prestations socio-sanitaires. Ceci dit, cela ne garantit pas le recours aux prestations comme le montrent les sous-sections suivantes.

Manque de ressources : Demander de l'aide à laquelle on a droit n'est pas une démarche facile, elle requiert certaines ressources, notamment la maîtrise de la langue à la fois parlée et écrite. Une telle maîtrise ne va pas de soi non seulement pour la population migrante, mais aussi pour celles et ceux qui ont un faible niveau de formation. On parle alors de timidité sociale, qui touche particulièrement des populations peu formées et/ou migrantes et qui pourrait expliquer le recours tardif, voire le non-accès, aux prestations sociales de certaines familles fortement vulnérabilisées :

« Les gens paient quand même et n'osent pas écrire leur lettre, car déjà, ils n'ont pas été scolarisés en français, et puis, on les regarde comme ça. (...) L'(in)accessibilité vient du fait que les gens n'ont pas forcément la capacité suffisante pour se faire entendre... Pour plein de choses, il faut dire les bons mots et les bonnes choses... » (Psychologue)

Dans certains cas, le manque sévère de ressources peut être aussi le résultat d'une exploitation inconsidérée des ressources familiales, mises en place pour soutenir un membre de la famille qui est dans le besoin (par exemple, des problèmes de santé d'un enfant). Dans de telles situations, les familles qui se sont épuisées n'ont plus ni l'énergie ni la volonté pour chercher de l'aide à l'extérieur :

« Ces familles (...) doivent mobiliser toutes leurs ressources pour faire face à leurs problèmes internes et n'arrivent pas à avoir cette ouverture pour trouver du soutien à l'extérieur » (Psychologue)

Outre le manque d'informations ou la timidité sociale des bénéficiaires potentiels, le recours tardif à l'aide peut s'expliquer, selon les professionnels, par l'image négative que renvoie le fait d'être « assisté », de dépendre de l'aide sociale ou d'autres types de prestations socio-sanitaires.

La responsabilité individuelle : Demander de l'aide renvoie à l'incapacité' de se débrouiller seul. Responsable, l'individu doit être en effet 'capable' de trouver – par lui-même - les moyens de s'en sortir. Par conséquent, l'accès aux prestations sociales intervient en dernier recours, lorsque toutes les autres possibilités d'aides – notamment, familiales – sont épuisées. Toucher des prestations sociales, quelle que soit leur forme, est donc perçu comme un signe 'd'échec' pour l'individu et sa famille, comme le signale ce professionnel à propos de consultations psychologiques auprès de jeunes en difficulté :

« Ce sont des parents qui ne sont pas très ouverts sur les soins psychiatriques ou psychologiques et qui disent à leurs enfants qu'ils doivent s'en sortir par eux-mêmes. Les enfants écoutent parfois leurs parents et essaient de s'en sortir par eux-mêmes, mais, ils craquent à un moment donné et viennent à la consultation. » (Psychiatre)

Cette réticence à demander de l'aide est associée à de la 'pudeur' ou de la 'honte', honte de ne pas être 'capable' de subvenir seul à ses propres besoins et à ceux de sa famille.

Selon les professionnels rencontrés, le sentiment d'être responsable de sa situation ainsi que la peur du jugement des autres contribuent à retarder le recours aux aides sociales, et cela, quel que soit le type de prestations demandées (psychologique ou sociale). Hormis la honte, la peur d'être contrôlé ou surveillé par l'État constitue aussi un frein à l'aide sociale.

Peur du contrôle social : Demander de l'aide implique, selon certains professionnels, d'être 'inspecté', 'scruté' pour pouvoir bénéficier des prestations socio-sanitaires. Certains services, notam-

ment étatiques, sont perçus par les professionnels comme des organismes 'contrôlants'. La peur récurrente des abus à l'aide sociale rend en effet le contrôle de plus en plus sévère.

« Il y a beaucoup d'assistants sociaux à l'Hospice général, ou en tout cas les directives, qui sont données aux assistants sociaux à l'Hospice en général, c'est que les gens qui viennent à l'Hospice doivent être contrôlés, car ils essaient d'abuser. Ce n'est pas d'abord des gens qui ont besoin d'aide, ce sont d'abord des gens qui essaient d'abuser. »
(Médiatrice)

Or, cette inspection peut être vécue par les familles vulnérables comme une intrusion dans leur sphère privée. Elle restreint, de fait, leurs démarches auprès des services socio-sanitaires.

« Le père me disait : 'Surtout pas le SPMI !' On voit bien que du moment qu'on fait appel ou que les institutions entrent dans notre vie privée, c'est une intrusion totale alors qu'elles sont là pour nous aider ! » (Psychologue)

La crainte de perdre son statut légal - présente même chez les détenteurs de permis C - empêche les individus vulnérables et leur famille à s'adresser à temps à l'Hospice général et retarde le recours aux prestations sociales :

« Ensuite, de façon plus générale, le fait d'avoir un permis de séjour, voire maintenant un permis C, est une angoisse supplémentaire quand une situation se précarise parce qu'on a des tas de signaux, qui viennent notamment directement de l'Hospice général, qui vous dit à l'entrée : 'attention, si vous demandez de l'aide, votre permis va être mis en jeu !' » (Juriste)

Une demande d'aide intervient lorsque la situation s'est fortement précarisée et est, par conséquent, plus difficilement gérable pour les professionnels.

La discrimination et la stigmatisation de certains groupes nationaux ou ethniques ont été pointées du doigt par les acteurs

de terrain. La présence de ces groupes en Suisse est perçue socialement comme non légitime et, en raison de leur situation particulière, ils ne sont pas reconnus par les organismes étatiques en charge de l'aide sociale. Tel est notamment le cas des Roms à Genève qui, selon certains professionnels, sont discriminés.

« Il y a des vrais préjugés, pas seulement des gens, mais aussi des institutions à leur égard. (...) Ce sont des gens confrontés constamment à des discriminations, à des insultes et ils ne peuvent voir la société hors de leur famille et l'État en particulier, que comme un ennemi. » (Juriste)

Au-delà de la discrimination institutionnelle à l'égard de certains groupes, le recours même à certaines prestations sociales visible des dimensions de la vulnérabilité – notamment psychique – qui sont mal perçues socialement. Comme le soulignent des professionnels – cliniciens pour la plupart – le fait de recevoir une aide psychologique est stigmatisant au point de freiner les recours.

« Parce que c'est vrai que 'psychiatrie', il y a encore des difficultés à franchir... effectivement... enfin, voilà, c'est quand même des représentations qui... les représentations sont très fortes, enfin, c'est compliqué ! » (Psychologue)

Pour certains professionnels, cette stigmatisation peut effectivement avoir des conséquences sur la vie quotidienne des individus vulnérables et de leur famille, en termes non seulement d'assurances sociales, mais aussi d'insertion professionnelle, comme le soulignent le témoignage suivant :

« Parfois, même pour obtenir une complémentaire dix ans après, si tu dois consulter un psychiatre pour une difficulté quelconque et passagère, c'est un frein. » (Médiatrice)

Les différences culturelles : Outre la peur de perdre son statut en Suisse, la culture des groupes est avancée par certains acteurs de terrain comme un frein à l'accès aux professionnels, notamment dans le domaine de la santé physique et mentale. La com-

munauté Rom, par exemple, est souvent évoquée à ce propos. Selon des professionnels, les Roms peinent à utiliser certaines prestations en lien avec la santé physique en raison de leurs représentations liées aux soins :

« On voyait que les Roms n'accédaient pas à la CAMSCO (Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires) parce qu'il y a des représentations sur ce qu'est le monde médical, ce que sont les soins (...). C'est le malentendu interculturel qui est en jeu, plus qu'autre chose. »
(Responsable d'une association)

OBSTACLES DU CÔTÉ DES PRESTATIONS

Outre les freins du côté des individus et des familles vulnérables, les professionnels ont évoqué des difficultés d'accès d'ordre structurel et organisationnel. Plusieurs caractéristiques du système d'aide institutionnelle genevois compliquent - voire entravent – le recours aux prestations socio-sanitaires.

La complexité des prestations rend difficile l'accès aux ressources institutionnelles proposées aux familles vulnérables par l'Etat et les associations. Elles présentent une double complexité ; au niveau de l'organisation même du système, qui est fragmenté, et au niveau des formulaires dont le remplissage est jugé trop rébarbatif.

L'État délègue, depuis plusieurs années, certaines fonctions d'assistance aux associations auxquelles il verse des subventions. Les associations étant libres de choisir leurs champs d'intervention, elles peuvent œuvrer sur des terrains relativement similaires. Il existe de ce fait un système dense et touffu de prestations. Il est souvent peu lisible pour les potentiels bénéficiaires et ceux qui cherchent de l'aide peuvent ainsi être découragés.

« Mais... j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui ont tendance à lâcher prise au bout d'un moment parce qu'ils ont l'impression d'être un peu baladés dans tous les sens. On a beaucoup de gens qui sont très épuisés du ping-pong

entre toutes les associations, entre tous les services. C'est vrai qu'on a un système qui est assez complémentaire, mais qui est très éparpillé. » (Assistant social)

Par ailleurs, la surcharge de certains services engendre une saturation qui encourage le transfert des nouveaux cas de l'État vers les associations. Considérer un individu dans l'ensemble de ses relations demande du temps, une collaboration interinstitutionnelle et donc des financements. Des budgets revus à la baisse par rapport à des demandes toujours plus importantes engendrent une situation de surcharge des milieux associatifs et institutionnels.

« Bon, nous, en tout cas, je pense, on a des grosses difficultés d'accès. On a notre premier accueil, les gens viennent s'inscrire le lundi matin pour avoir un rendez-vous dans la semaine. On a régulièrement en tout cas la moitié des gens qui ne peuvent pas avoir de rendez-vous, voire les deux tiers des gens qui ne peuvent pas avoir de rendez-vous. » (Assistant social)

La fragmentation du système multiplie les possibilités d'accès pour les familles vulnérables, mais elle génère une accumulation des demandes adressées à différents prestataires ce qui contribue à la surcharge générale du système. Le système fonctionne de manière décentralisée, sans un système d'enregistrement des demandes qui pourrait éviter la multiplication des dossiers et améliorer l'efficacité des prestations.

« En fait, je me demandais comment, en fait, on arrive à identifier la personne qui est passée au CCSI, qui est passée à F-Information, qui est peut-être passée à Caritas. (...) Je me dis, pour être plus efficace, efficient dans la prise en charge de ces personnes-là. Je me demandais aussi s'il n'y avait pas quelque chose autour de 'qui fait quoi?', (...) Comment on arriverait peut-être à allier certaines pratiques pour une meilleure prise en charge. » (Assistant social)

Par ailleurs, la difficulté à compléter certains formulaires, leur longueur et la complexité à réunir les documents nécessaires ont

été mises sur la sellette. Plusieurs professionnels ont expliqué qu'ils recevaient de nombreuses familles pour les aider à remplir des documents, quasiment inaccessibles aux non-francophones. Certains perçoivent, derrière cette complexité, une volonté cachée de décourager l'accès aux prestations. La mise à disposition, sur des sites peu aisés d'accès, des formulaires peut être aussi un frein à leur utilisation.

Le manque de prise en charge de certains besoins a été identifié par les professionnels. C'est notamment le cas des mineurs non accompagnés, qui sont considérés, par les autorités, d'abord comme des réfugiés avant d'être des enfants. Il en résulte des manques au niveau de leur protection, de leur éducation et de leur encadrement. De même, les besoins des jeunes migrants illégaux handicapés ne sont pas couverts. Ceux-ci n'ont droit à aucune aide et, ceux qui sont trop âgés pour être scolarisés restent à la maison, à la charge de leurs parents.

« On a actuellement, dans le canton de Genève, un certain nombre de jeunes handicapés, avec ou sans permis, qui se retrouvent sans aucune prise en charge par les foyers, par des lieux d'insertion ou adaptés, si ce n'est éventuellement 2-3 fois par semaine dans un foyer de jour. » (Assistant social)

En conclusion, les raisons qui expliquent le recours tardif des familles vulnérables aux prestations sociales – voire le non-recours – sont multiples à Genève, selon les acteurs de terrain. Il s'agit, selon eux, parfois de facteurs liés aux caractéristiques propres des individus et des familles vulnérables, comme la non-insertion dans un réseau d'information, un manque sévère de ressources limitant la capacité à gérer les demandes des institutions, des incompréhensions linguistiques ou culturelles. D'autres obstacles émanent, selon les professionnels, des images négatives associées à certaines prestations socio-sanitaires, comme la perte d'autonomie générant de la honte ou les craintes de discrimination ou stigmatisation induites par les attitudes de certains professionnels ou de la société plus largement.

La complexité structurelle des prestations socio-sanitaires a été relevée à plusieurs reprises. Les restrictions budgétaires de l'État ont contraint les institutions à réduire les effectifs, alors que les demandes de la population n'ont pas diminué. Cela a entraîné un report des charges vers les associations. Le tissu associatif genevois de par sa densité est difficile d'accès, particulièrement pour les plus démunis. Néanmoins, malgré la richesse du système, certains besoins ne sont toujours pas reconnus et pris en charge, d'après les professionnels.

LA VULNÉRABILITÉ DU COUPLE ET LE RECOURS AUX PROFESSIONNELS

La question du non-recours concerne en premier lieu les services d'aide sociale mis en place par l'État et les associations. C'est ainsi que s'oriente l'essentiel de l'abondante littérature sur le non-recours. Néanmoins, il est d'autres non-recours, moins visibles, car moins débattus, mais tout aussi importants, nous semble-t-il, pour les couples et les familles. Il s'agit par exemple du non-recours aux spécialistes des dynamiques familiales et conjugales, psychologues notamment, qui sont appelés, par leur profession, à aider les individus dans leurs relations intimes, soit pour aider le couple à surmonter ses difficultés soit pour l'accompagner dans sa rupture. Le recours aux professionnels du couple est donc l'objet de ce chapitre.

L'insatisfaction conjugale, la séparation et le divorce peuvent être considérés comme des éléments marquant une certaine vulnérabilité du couple. La littérature sociologique distingue les facteurs suivants qui entraînent la vulnérabilité des couples : le manque de ressources économiques et culturelles ; le manque de modèles pour bien conduire sa relation ; le manque de références et de valeurs communes ; le manque d'intégration sociale (Kellerhals, Widmer et Levy 2004). L'influence de ces facteurs sur la longévité du couple mérite d'être étudiée de manière plus approfondie. Nous centrerons notre attention sur les facteurs de vulnérabilité externe, qui proviennent du manque de ressources, des problèmes socio-économiques, des problèmes graves, tels que la maladie ou l'accident, et sur les facteurs de vulnérabilité interne, la vulnérabilité psychique (symptômes dépressifs des partenaires), l'insatisfaction conjugale et le fait d'avoir des pensées de séparation.

La recherche a montré que le lien entre les ressources sociales et culturelles des couples et la capacité à résoudre les problèmes rencontrés n'est pas direct. Les ressources du couple ou son capital économique et social influent plutôt sur le style conjugal, qui, à son tour par le mode de gestion des conflits influe sur la capacité à résoudre ou à résister aux aléas de la vie (Widmer, Kellerhals et Levy 2003 ; Kellerhals et Widmer 2005).

Les recherches précédentes ont montré que certaines caractéristiques des couples sont plus susceptibles de freiner l'adaptation des couples à leur environnement et de générer des conflits, notamment, une fermeture vis-à-vis de l'environnement social et culturel, considéré avec méfiance, une sexuation marquée des rôles fonctionnels et relationnels, un accent trop fort sur l'autonomie et les droits de l'individu (Kellerhals et Widmer 2005). Selon la classification de Kellerhals et Widmer (2005), l'ouverture de la famille est une caractéristique des couples de style *Parallèle* et *Association*. Les couples de style *Association* disposent d'un plus grand capital économique, social et culturel, mais ce sont aussi des couples caractérisés par l'occurrence bien supérieure à la moyenne de disputes et de problèmes conjugaux (Kellerhals et Widmer 2005).

Suite à notre collaboration avec des praticiens et des psychothérapeutes, l'association Avenir Familles et l'Observatoire des Familles de l'Université de Genève ont décidé d'étudier le rôle des praticiens et des professionnels de santé psychique dans le fonctionnement des couples. Le recours aux professionnels, le conseil conjugal, la thérapie et les consultations sont un mode de gestion des conflits par la médiation d'avis extérieurs. Le recours aux spécialistes requiert une certaine ouverture du couple, qui lui permet d'avoir le moyen et la volonté de discuter de son problème à l'extérieur de la famille. Le recours aux spécialistes, à la thérapie, permet de mieux gérer le stress et de pacifier les relations au sein du couple, alors qu'en revanche, essayer de résoudre un problème instinctivement rend souvent le climat interne plus tendu et plus agressif (Kellerhals, Widmer et Levy 2004).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le mode de gestion des conflits est associé au style d'interaction conjugale. Le recours aux professionnels présente un mode de gestion des conflits parmi d'autres mesures actives, telles que le fait d'avoir parlé du problème à l'extérieur du ménage, de s'exprimer ouvertement, de bien se contrôler, de faire traîner les choses, de chercher activement des informations, etc. La gestion d'un problème implique d'une part diverses actions visant à sa résolution (dimension cognitive et d'action) et d'autre part des manières d'être ensemble face au problème (dimension relationnelle) (Kellerhals, Widmer et Levy 2004). *La cognition* se réfère à la récolte d'information auprès des spécialistes, dans des livres ou des revues, ou auprès de personnes qui sont passées par le même problème afin de le reconnaître. *L'action* concerne les décisions à prendre et se caractérise par le degré de communication et d'activité. *La relation* désigne le côté psychoémotionnel de la gestion du conflit, elle se caractérise par le degré d'agressivité, de soutien ou d'évitement (Kellerhals et Widmer 2005).

En premier lieu, nous examinons jusqu'à quel point l'accès aux professionnels concerne les couples de tous les milieux sociaux ou si, au contraire, il y a un recours inégal aux professionnels selon les ressources des couples. Le but de notre recherche est aussi d'examiner dans quelle mesure le recours aux professionnels assure une plus grande stabilité du couple à court et à long terme. À noter que nous n'attribuons pas de valeur a priori à cette stabilité ; nous nous contentons d'en détecter les conditions, sur la base d'un grand échantillon représentatif de couples. Pour résumer, les deux questions suivantes sous-tendent notre étude :

Quels sont les facteurs favorisant le recours des couples aux professionnels de santé psychique ?

Quel est l'impact des modes de gestion des conflits mis en place par les couples sur la satisfaction conjugale sur leur probabilité de rester ensemble sur le long terme ?

DONNEES ET VARIABLES

Les résultats présentés ici reposent sur les données de l'étude longitudinale sur les couples suisses intitulée 'Cohésion et conflit dans les familles contemporaines' (DLS). L'enquête est centrée sur les couples habitant en Suisse, et comporte 4 vagues, 1998/99, 2004, 2011 et 2017. Précisons que la question spécifique sur le recours aux professionnels n'a été utilisée qu'en vague 1 (1998) et était indirecte, à savoir que l'on demandait aux femmes et aux hommes interrogés si leur conjoint(e) avait recours aux professionnels comme mode de gestion des conflits (parmi plusieurs mentionnés). Notre analyse porte sur deux vagues, la vague 1 (1998/99), qui compte 1534 couples et la vague 3 (2011), qui compte 1075 couples.

La variable sur l'accès aux professionnels est opérationnalisée par la question suivante :

Parlons de la manière dont votre conjoint(e) réagit face à un problème ou une difficulté. Diriez-vous qu'il/elle recourt volontiers à des spécialistes, des professionnels (souvent, parfois, rarement, jamais) ?

Selon les données de la vague 1 (1998/99), dans 20% des couples les deux conjoints ont recours aux professionnels. Dans 306 couples (20%) les hommes et les femmes font recours aux professionnels. Dans 355 couples (23%), les hommes font recours tandis que les femmes n'ont pas recours aux professionnels, dans 352 couples (23%), les femmes font recours tandis que les hommes n'ont pas recours, dans 519 des couples (34%), les femmes et les hommes ne font pas recours. (Source : l'enquête Cohésion et conflit dans les familles contemporaines, vague 1, 1998/99, n=1534 couples).

Le Tableau 1 présente les caractéristiques principales des modes de gestion des conflits.

Tableau 1: Modes de gestion des conflits en 1998

Modes de gestion des conflits	Couples concernés, en pourcent	Caractéristiques des dimensions cognitive, émotionnelle et d'action
Gestion déficitaire des conflits	16	<ul style="list-style-type: none"> • Agressivité • Evitement • Passivité • Absence de contrôle émotionnel
Gestion masculine des conflits	22	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gestion des conflits de l'homme • Mauvaise gestion des conflits de la femme (agressivité, évitement et absence de contrôle émotionnel)
Gestion féminine des conflits	16	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle plus central de la femme, en particulier au niveau de la communication
Gestion passive des conflits	21	<ul style="list-style-type: none"> • Evitement des tensions et des conflits • Absence de communication • Absence de soutien
Gestion active des conflits	25	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation active • Recherche active de solutions (recours aux professionnels) • Contrôle des émotions et bonne communication • Soutien élevé • Faible agressivité

Note : Source: Enquête «Social Stratification, Cohesion and Conflict in Contemporary families», vague 1, 1998-1999

Une gestion des conflits active – concerne 25% des couples. Ce mode de gestion se caractérise par la négociation active et rationnelle. Les conjoints contrôlent leurs émotions et ne cherchent pas à fuir face aux tensions, l'agressivité est faible. Le couple cherche activement des solutions en cas de problèmes, les conjoints recourent aux professionnels. Les autres dimensions, telles que l'ouverture familiale, la satisfaction conjugale et les pensées de séparation sont présentées de manière détaillée dans une autre publication à laquelle on voudra bien se référer (Widmer et al. 2003). Le recours aux spécialistes est inclus dans ce mode de gestion.

Une gestion des conflits déficitaire - concerne 16% des couples analysés. Ce mode de gestion se caractérise par l'agressivité, l'évitement, la passivité et l'absence de contrôle émotionnel des deux conjoints, qui ne montrent aucune propension au soutien et à la communication.

Une gestion des conflits unilatérale masculine – est observée chez 22% des couples analysés. Ce mode de gestion combine une bonne gestion des conflits de l'homme avec une mauvaise gestion des conflits de la femme, caractérisée par l'agressivité, l'évitement et l'absence de contrôle émotionnel.

Une gestion des conflits unilatérale féminine – concerne 16% des couples analysés. Ce mode de gestion se caractérise par une attitude différente des deux conjoints. La femme entreprend souvent les actions nécessaires en particulier au niveau de la communication, l'homme laisse aller. Il évite le conflit et ne montre aucun soutien.

Une gestion des conflits passive – se trouve chez 21% des couples analysés. Ce mode de gestion rejette l'agressivité et les conflits. Cependant il se caractérise par l'absence de communication et de soutien. Ce sont les couples qui ne cherchent pas activement à communiquer et à négocier leurs problèmes.

FACTEURS FAVORISANT LE RECOURS DES COUPLES AUX PROFESSIONNELS

Pour analyser les facteurs favorisant le recours des couples aux professionnels, nous avons réalisé des régressions en nous centrant sur les couples où les deux conjoints recourent aux professionnels du point de vue de leurs partenaires. Le recours aux professionnels des couples a été inclus dans ce modèle de régression comme la variable dépendante, l'ouverture du couple et les facteurs de vulnérabilité interne et externe ont été inclus comme les variables indépendantes ou explicatives. L'effet est contrôlé par les caractéristiques sociales, comme l'âge, le niveau d'éducation et la nationalité des individus (Tableau 2).

Tableau 2: Facteurs favorisant le recours du couple aux professionnels, régressions logistiques

Couple	Ouverture des couples vers l'extérieur	1.71***
	Problèmes des couples (nombre important)	1.36*
Femme	Formation universitaire	2.18**
	Nationalité suisse	1.65*
Homme	Vulnérabilité psychique (symptômes dépressifs)	1.61***
	Insatisfaction par rapport au couple	1.38*
	Pensées de séparation sans approfondissement	1.74**
	Pensées sérieuses de séparation	2.52**

*Note : N=1529, *p<0.05, **p<0.01, ***p<0.001 ; les résultats tirés des trois modèles des régressions logistiques binomiales réalisées séparément en incluant les facteurs de vulnérabilité externe et interne.*

L'ouverture du couple produit un effet positif et significatif sur le recours aux professionnels. Les couples 'ouverts' vers l'extérieur s'adressent plus fréquemment aux professionnels que les couples 'fermés'. Le nombre important de problèmes du couple favorise aussi le recours aux professionnels. Les facteurs de vulnérabilité interne des hommes, tels que les symptômes dépressifs (la vulnérabilité psychique), l'insatisfaction conjugale et les pensées de séparation (sans approfondir et sérieusement) favorisent le recours des couples aux spécialistes. Fait intéressant, les facteurs de vulnérabilité interne, les symptômes dépressifs, l'insatisfaction conjugale et les pensées de séparation des femmes ne jouent pas un rôle par rapport au recours aux professionnels. C'est plutôt le profil sociodémographique des femmes qui influence le recours à la psychothérapie. Les couples où les femmes disposent d'une éducation universitaire et sont de nationalité suisse recourent aux professionnels plus fréquemment que les autres.

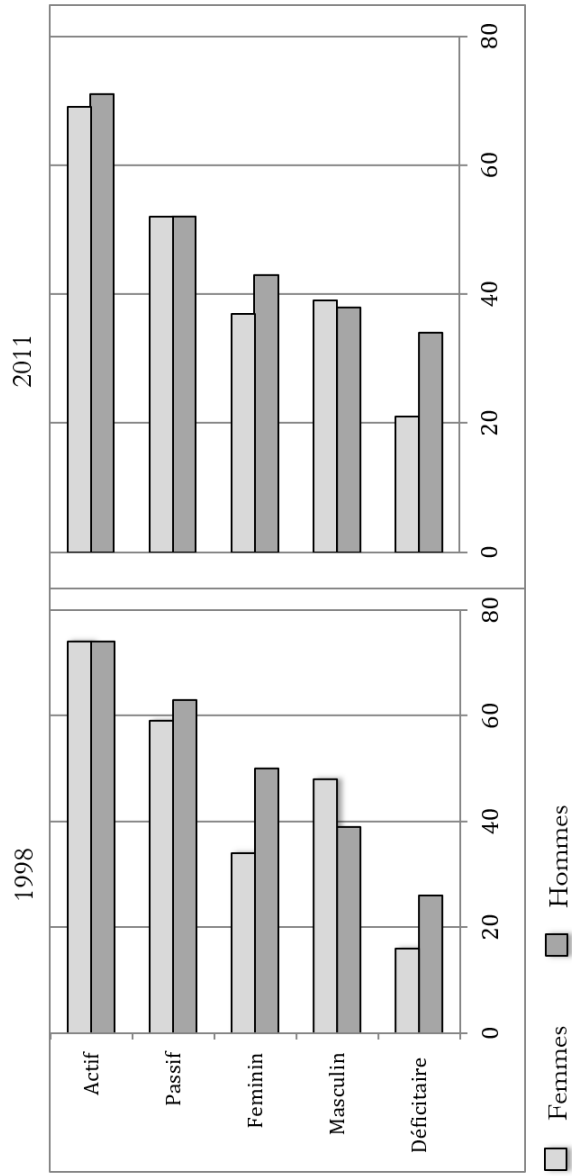
En revanche, les facteurs de vulnérabilité externe tels que les problèmes socio-économiques et les problèmes graves (la maladie, l'accident, ou le problème avec la justice, etc.) ne stimulent pas le recours des couples aux professionnels.

EFFET DU MODE DE GESTION DES CONFLITS SUR LA SATISFACTION CONJUGALE

Nous nous sommes ensuite intéressés à l'influence du mode de gestion des conflits sur les facteurs de vulnérabilité interne : l'insatisfaction conjugale, les pensées de séparation, ainsi que sur la situation du couple dans une perspective à court et à long terme.

La Figure 1 montre la répartition en pourcentage des hommes et des femmes très satisfaits de leur situation conjugale en 1998 et en 2011 en fonction du mode de gestion des conflits pratiqué en 1998.

Figure 1: Satisfaction conjugale selon les modes de gestion des conflits, pourcent très satisfait



Note : $\chi^2(\text{femmes}, 1998) = 166.28, p < 0.001$; $\chi^2(\text{hommes}, 1998) = 133.09, p < 0.001$; $\chi^2(\text{femmes}, 2011) = 123.13, p < 0.001$; $\chi^2(\text{hommes}, 2011) = 99.219, p < 0.001$

Selon la Figure 1, les modes de gestion des conflits ont un effet à court et long terme sur la qualité des relations du couple. Le fait d'avoir pratiqué le mode de gestion des conflits actif en 1998 produit de la satisfaction conjugale chez les femmes et les hommes en 1998 et en 2011. Plus de 70% des femmes et des hommes qui ont pratiqué le mode de gestion actif en 1998 ont été très satisfaits de leur vie conjugale cette année-là. Ce pourcentage reste assez similaire en 2011, environ 70% des femmes et des hommes qui ont géré leurs problèmes de manière active en 1998 sont toujours très satisfaits de leur vie conjugale. La différence de satisfaction des hommes et des femmes reste minimale pour les couples pratiquant le mode de gestion actif. Le mode de gestion des conflits passif produit moins de satisfaction conjugale chez les hommes et les femmes surtout dans une perspective à long terme. Si en 1998 environ 63% des hommes et 58% des femmes exerçant ce mode de gestion des conflits ont été satisfaits de leur vie du couple, en 2011 leur proportion a diminué à 52% pour les deux sexes. Les modes de gestion des conflits 'asymétrique's, masculin ou féminin ont apporté encore moins de satisfaction conjugale que les modes de gestion actif et passif. Ils sont caractérisés par une plus grande différence de satisfaction entre hommes et femmes. Le fait d'avoir adopté un mode de gestion des conflits unilatéral féminin produit plus de satisfaction conjugale chez les hommes que chez les femmes en 1998. Inversement, le mode de gestion des conflits masculin produit plus de satisfaction conjugale chez les femmes que chez les hommes en 1998. Cependant l'effet positif de ces modes de gestion des conflits a diminué dans une perspective à long terme. Le fait d'avoir pratiqué une gestion des conflits déficitaire produit moins de satisfaction conjugale des deux partenaires.

L'effet positif des modes de gestion des conflits actif et passif sur la satisfaction conjugale des hommes et des femmes sur le long terme a été confirmé par les modèles de régression. La satisfaction conjugale des hommes et des femmes en 2011 a été incluse dans les régressions comme variable dépendante et les modes de gestion de conflits en 1998 comme la variable indépendante, l'effet

étant contrôlé par les caractéristiques sociodémographiques des individus (Tableau 3, modèles M1-M2).

Tableau 3: Satisfaction conjugale, aucune pensée de séparation et situation de couple en 2011, selon le mode de gestion des conflits en 1998, régressions logistiques

	Satisfaction conjugale en 2011		Aucune pensée de séparation en 2011		Probabilité de rester en couple en 2011 M5 Couples
	M1 Hommes	M2 Femmes	M3 Hommes	M4 Femmes	
Modes de gestion des conflits					
Masculin	1.30	2.46***	1.34	2.34***	2.21*
Féminin	1.47	2.27**	2.21*	2.16**	2.17*
Passif	2.18**	4.11***	2.45**	3.96***	5.67***
Actif	4.71***	8.07***	3.41***	7.32***	4.33***
Ref. Déficitaire	1	1	1	1	1
Age des hommes					
41-50 ans	1.12	1.35	1.58	1.02	2.19*
51 ans et plus	1.27	1.21	3.05*	0.89	5.10*
Ref. 18-40 ans	1	1	1	1	1
Age des femmes					
41-50 ans	0.84	0.73	0.87	0.99	1.41
51 ans et plus	1.03	1.02	0.94	2.83**	4.98*
Ref. 18-40 ans	1	1	1	1	1
Education des hommes					
Apprentissage	0.93	1.02	0.87	0.79	0.82
Maturité, école normale	1.32	1.38	0.81	0.71	1.91
Cercle de formation école supérieure	1.24	1.10	0.98	0.88	0.89
Université	0.81	1.31	0.65	0.60	1.37
Ref. primaire	1	1	1	1	1
Education des femmes					
Apprentissage	1.56	1.15	0.80	1.12	1.95*
Maturité, école normale	1.44	0.92	0.65	0.87	0.77
Cercle de formation école supérieure	1.78	0.86	1.21	1.12	2.20
Université	1.59	0.87	0.26**	0.50	2.29
Ref. primaire	1	1	1	1	1
Nationalité des hommes					
Suisse par acquisition	0.71	0.84	1.20	0.78	1.87
Etrangère	0.75	0.64	0.46*	0.70	0.64
Ref. Suisse	1	1	1	1	1
Nationalité des femmes					
Suisse par acquisition	0.96	0.64	0.72	0.98	0.92
Etrangère	0.63	1.17	1.78	1.56	2.75*
Ref. Suisse	1	1	1	1	1

Note : N (Satisfaction conjugale hommes) = 808, N (Satisfaction conjugale femmes) = 860 ;
N (Pensées de séparation hommes) = 809, N (Pensées de séparation femmes) = 862,
N (Situation du couple) = 988 / *p < 0.05, **p < 0.01, ***p < 0.001

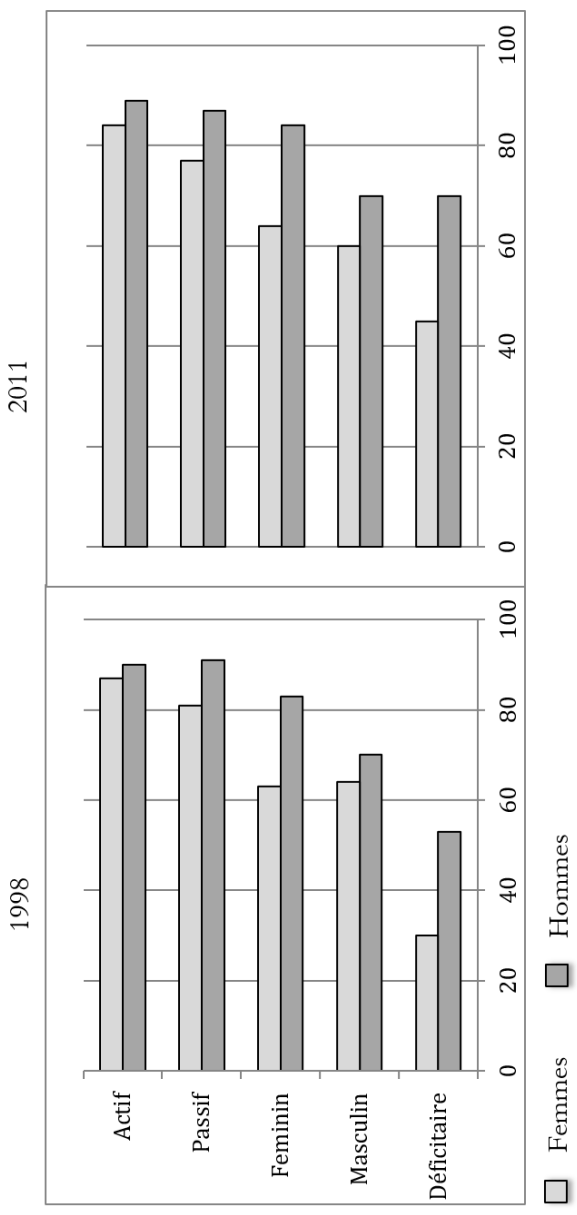
Ces résultats confirment que les modes de gestion des conflits actif et passif produisent un effet positif significatif sur la satisfaction conjugale des hommes sur le long terme. En ce qui concerne la satisfaction conjugale des femmes, tous les modes de gestion des conflits sont efficaces, surtout les modes actif et passif.

Le mode de gestion des conflits a donc un effet sur la satisfaction conjugale des hommes et des femmes dans une perspective à court et à long terme. Le mode de gestion des conflits actif produit l'effet le plus positif sur la satisfaction conjugale. Le fait de pratiquer une gestion des conflits active ou passive n'entraîne pas de diminution de la satisfaction conjugale à long terme chez les hommes et les femmes. En revanche, le degré de satisfaction conjugale a diminué en cas d'une gestion des conflits asymétrique (c'est à dire soit masculine soit féminine) ou déficitaire.

EFFET DU MODE DE GESTION DES CONFLITS SUR LES PENSEES DE SEPARATION

Qu'en est-il de l'effet du mode de gestion des conflits sur les pensées de séparation ? La Figure 2 montre la répartition en pourcentage des hommes et des femmes qui n'avaient aucune pensée de séparation en 1998 et 2011 en fonction du mode de gestion des conflits en 1998.

Figure 2: Aucune pensée de séparation selon les modes de gestion des conflits, en pourcent



Note: $\chi^2(\text{femmes}, 1998) = 136.13, p < 0.001$; $\chi^2(\text{hommes}, 1998) = 83.76, p < 0.001$; $\chi^2(\text{femmes}, 2011) = 91.29, p < 0.001$; $\chi^2(\text{hommes}, 2011) = 57.2, p < 0.001$

Selon la Figure 2, le mode de gestion des conflits a un effet à court et à long terme sur le fait de ne pas avoir des pensées de séparation. Le mode de gestion actif produit moins de pensées de séparation que les autres modes. Ce mode de gestion apporte un effet positif qui reste stable dans le long terme, le mode de gestion passif, a lui aussi un effet positif sur le court et long terme. Les modes de gestion asymétriques favorisent plus d'anticipation des pensées de séparation que les modes actif et passif. Le mode de gestion féminin agit cependant plus positivement sur les hommes que sur les femmes en produisant une différence entre eux dans une perspective à long terme. En 1998 et en 2011, environ 83% des hommes et seulement 63% des femmes pratiquant ce mode de gestion des conflits n'ont eu aucune pensée de séparation. Le mode de gestion masculin apporte plus d'anticipation de séparation que le mode féminin. En 1998 et en 2011, 64% des hommes et environ 60% des femmes exerçant ce mode de gestion n'ont pas eu de pensées de séparation. Une gestion des problèmes déficitaire est moins efficace pour prévenir les pensées de séparation dans une perspective à long et à court terme. Elle produit aussi la plus grande différence entre les hommes et les femmes.

Les résultats des régressions ont confirmé l'effet positif des modes de gestion des conflits sur l'absence de pensées de séparation sur le long terme. Le fait de ne pas avoir de pensées de séparation en 2011 a été inclus dans les régressions comme la variable dépendante et les modes de gestion de conflits ayant existé en 1998 comme la variable indépendante, l'effet est contrôlé par les caractéristiques sociodémographiques des individus (Tableau 3, modèles M3-M4).

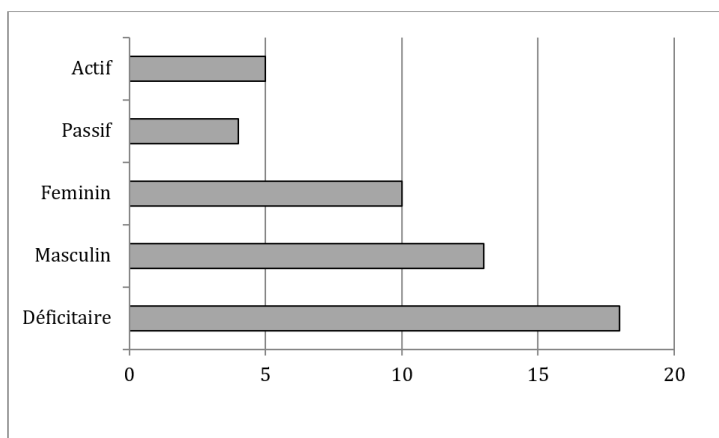
Selon les résultats des régressions, les modes de gestion des conflits féminin, passif et actif produisent un effet positif sur le fait de ne pas avoir de pensées de séparation sur le long terme chez les hommes. Chez les femmes tous les modes de gestion des conflits sont efficaces pour ne pas avoir de pensées de séparation sur long terme, surtout le mode de gestion actif.

EFFET DU MODE DE GESTION DES CONFLITS SUR LA SITUATION DES COUPLES

Considérons maintenant comment le mode de gestion des conflits adopté par les couples en 1998 influe sur leur situation familiale en 2011. Dans ce but nous avons utilisé l'information sur les couples qui ont participé aux deux vagues de l'enquête : la première vague contient l'information sur le mode de gestion des conflits en 1998 et la troisième vague l'information sur la situation familiale en 2011. Parmi 1075 couples issus de ces deux vagues, 890 se sont déclarés encore en couple en 2011, 99 ont divorcé et 89 sont devenus veufs.

La Figure 3 montre la répartition en pourcentage des couples qui ont divorcé en 2011 en fonction du mode de gestion des conflits en 1998.

Figure 3: Divorces en 2011 selon les modes de gestion des conflits en 1998, en pourcent



Note : $\chi^2=19.13, p<0.001$

Selon la Figure 3, le mode de gestion des conflits a un effet à long terme sur les divorces. Les couples ayant pratiqué le mode de

gestion des conflits déficitaire en 1998 se sont plus souvent séparés ou divorcés en 2011 que les couples ayant pratiqué les autres modes de gestion des conflits. En revanche, le pourcentage des divorces en 2011 est le plus bas chez les couples ayant pratiqué le mode de gestion des conflits actif en 1998.

Pour tester l'effet de la gestion des conflits conjugaux sur la situation des couples, nous avons réalisé une analyse de régression en incluant la variable de la situation du couple en 2011 comme la variable dépendante et la variable du mode de gestion des conflits en 1998 comme la variable indépendante, l'effet est contrôlé par les caractéristiques sociodémographiques des individus (tableau 3, modèle M5).

Selon les résultats de la régression, la longévité des couples dépend du mode de gestion des conflits. Les couples qui ont pratiqué un mode de gestion des conflits asymétriques masculin ou féminin, passif ou actif en 1998 ont plus de chances de rester en couple en 2011 que les couples pratiquant un mode de gestion des conflits déficitaire. La probabilité de rester en couple en 2011 est particulièrement forte parmi les couples ayant pratiqué les modes de gestion des conflits passif ou actif en 1998. Le recours aux professionnels, qui fait partie du mode de gestion actif augmente donc, les chances de rester en couple sur le long terme. La probabilité de rester en couple augmente avec l'âge des hommes et des femmes. Les couples dans lesquels la femme dispose d'une éducation du niveau de l'apprentissage et est de nationalité étrangère ont plus de chances de rester en couple à long terme.

En résumé, ce chapitre a analysé l'effet du mode de gestion des conflits sur la stabilité du couple à court et long terme. Le mode de gestion des conflits actif, qui indique la volonté du couple de partager la recherche de solutions aux problèmes avec des professionnels, incluant les psychothérapeutes, produit un effet positif sur la satisfaction conjugale et le fait de ne pas avoir de pensées de séparation, et par conséquent, réduit les divorces.

Nos résultats montrent aussi que le fait d'avoir pratiqué un mode de gestion actif permet d'éviter les situations vulnérables générées par le divorce, telle que la pauvreté. Ces modes de gestion des conflits produisent un effet positif sur la probabilité de rester en couple sur le long terme. Notons que ce mode de gestion des conflits est sous-utilisé par les couples des milieux populaires suite aux manques de ressources, notamment économiques, à leur disposition et, sans doute, à cause d'une tendance plus marquée dans ces milieux à considérer la famille comme une sorte de lieu préservé, un refuge, un bastion, face à un environnement jugé comme peu sûr, voire dans certains cas menaçant (Widmer et al. 2003). La fermeture du couple produit un moindre recours aux professionnels, un effet renforcé dans les cas où le niveau d'éducation des partenaires est faible.

CONCLUSION

Ce rapport porte, dans sa première partie, sur les représentations de la vulnérabilité des familles que construisent les professionnels et sur les raisons qu'ils voient au non-recours aux prestations destinées aux familles sur le canton de Genève. Il interroge, dans sa seconde partie, la capacité qu'ont les couples de recourir aux services des professionnels en cas de problèmes conjugaux, en évaluant ses effets sur leur satisfaction. Les parties de ce rapport concernent toutes deux la question du recours aux prestations. Il s'agit cependant de prestations différentes. Dans la première partie, on a parlé pour l'essentiel de prestations de l'État ou des associations ; dans le second de prestations proposées par des cabinets privés, parfois par des associations à des tarifs préférentiels. Malgré les différences de méthodologies et de problématiques, un même constat peut être fait à partir des deux parties du rapport : la vulnérabilité prend de multiples formes, qui souvent se cumulent, rendant ainsi l'intervention des professionnels compliquée. Le recours aux prestations est plus incertain pour les familles en manque de ressources : celles d'entre elles qui ont le plus besoin d'une aide externe ne la demande pas toujours par méconnaissance, par crainte de la stigmatisation ou de l'expulsion, par désir de conformité ou à cause d'une complexité administrative excessive. Le premier volet de l'étude a mis en évidence la complexité des formes de vulnérabilité rencontrées par les familles vivant aujourd'hui à Genève. Les constats des professionnels de terrain présentés confirment les statistiques officielles. En même temps, ils viennent compléter les données existantes en documentant des angles morts de la récolte administrative des données à laquelle échappent par exemple les migrants sans papiers ou le cumul des situations de vulnérabilité au sein de certaines familles. Nos don-

nées montrent par ailleurs l'intérêt à penser la vulnérabilité au niveau de la famille, à la différence des prestations et politiques qui sont habituellement centrées sur des besoins individuels.

Du point de vue des barrières dans l'accès aux prestations, il est important de souligner l'articulation entre différentes formes de freins, certains relevant des bénéficiaires potentiels et d'autres du système de prestations. Du côté des individus ou des familles, les obstacles sont informationnels par la difficulté à naviguer aujourd'hui dans les méandres des aides sociales; mais ils sont aussi normatifs autour des images associées à la demande d'aide, perçue comme allant à l'encontre de la norme de la responsabilité individuelle et du respect de la sphère privée de la famille; s'y ajoute encore la crainte des risques d'étiquetage associés au fait de demander de l'aide à des professionnels, que ce soit pour des besoins en matière de santé psychologique, de conflits relationnels ou de ressources socio-économiques insuffisantes. Du côté structurel, le manque de lisibilité du système d'aide sociale, mais aussi les lacunes du système face à des situations enchevêtrées sont évoqués de manière récurrente par les professionnels de terrain. Il faudrait donc à la fois simplifier les structures, les rendre objectivement plus accessibles, et faire évoluer les mentalités en désigmatisant la situation de dépendance aux services sociaux. Ceci, bien sûr, si l'objectif est d'intervenir plus précocement dans le processus de vulnérabilisation des familles. La prise en charge des familles vulnérables demande également une formation interdisciplinaire des professionnels de la prise en charge, psychologues et travailleurs sociaux, dont l'étude a révélé qu'ils privilégient, assez logiquement, dans les explications et les solutions à donner aux problèmes, des dimensions très distinctes. Les psychologues développent une approche des problèmes se centrant sur des facteurs psychiques (troubles de la personnalité, souffrance, estime de soi, stress psychologique, problèmes relationnels, etc.), alors que les assistants sociaux ont tendance à se centrer sur des problèmes d'intégration sociale, de différences culturelles ou de problèmes économiques. Or un grand nombre de familles vulnérables sont en prise avec les deux séries de problèmes à la fois. Une prise en charge psychosociale n'est possible que si elle est faite par des professionnels

formés dans les deux domaines conjointement. La très grande division du travail entre les deux types de formation qui est en place aujourd'hui semble être peu optimale dans la situation de Genève.

La deuxième partie du rapport, qui présente les résultats d'une analyse quantitative du recours des couples aux professionnels illustre à sa manière cette nécessité. Les couples qui consultent des professionnels de la relation se recrutent en premier lieu dans les segments privilégiés de notre société : hauts niveaux d'études et nés en Suisse. Le recours aux professionnels participe d'un mode de gestion actif des problèmes associant des capacités de négociation et de gestion des émotions, une ouverture à l'environnement et une proactivité typique des couples et familles ayant à leur disposition de fortes ressources économiques. Le social et le psychologique s'entremêlent pour façonner le recours à la thérapie, qui n'a rien de naturel ou de logique, mais qui s'inscrit dans un faisceau d'expériences accumulées dans le parcours de vie. Entrer dans la logique de développement de la vulnérabilité n'est possible qu'en considérant conjointement les deux ordres de facteurs, psychologiques et sociaux, ce qui demande aux professionnels de tout bord d'investir plus avant dans une démarche interdisciplinaire. Encourager les familles vulnérables à recourir sans attendre le dernier moment aux services à disposition c'est travailler sur cette double causalité, sociale et psychologique, qui devrait rendre les services objectivement plus accessibles et diminuer le coût subjectif de la demande qu'encourent les familles.

BIBLIOGRAPHIE

- Beck, Ulrich (2001). *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Paris: Aubier.
- Castel, Robert (2003). *L'insécurité sociale. Qu'est-ce que d'être protégé?* Seuil.
- Direction générale de l'action sociale. 2016. *Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève*. République et canton de Genève. <https://www.ge.ch/dgas/doc/actualite/rapport-pauvrete-canton-ge-neve.pdf>.
- Kellerhals, Jean, Widmer, Eric (2005). *Familles en Suisse : les nouveaux liens*. Lausanne : Le savoir suisse.
- Kellerhals, Jean, Widmer, Eric et René Levy (2004). *Mesure et démesure du couple*. Paris : Payot.
- Knüsel, René et Colombo Annamaria (2014), Accessibilité et non-recours aux services publics, *Les Politiques Sociales 3/4* (dossier spécial).
- Lucas, Barbara et al. (2018) *Le non-recours aux prestations sociales à Genève. Quelles adaptations de la protection sociale aux attentes des familles en situation de précarité ?* Genève : Haute école de travail social et Haute école de santé.
- Office fédéral de la statistique. (2015). *Rapport social statistique suisse 2015*. Neuchâtel : Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2017). *Les familles en Suisse : annexe statistique du rapport du Conseil fédéral du 26 avril 2017 en réponse aux postulats 12.3144 Meier-Schatz du 14 mars 2012 et 01.3733 Febr du 12 décembre 2001 : [rapport statistique 2017]*. Neuchâtel : OFS.
- Ranci, Costanzo (2010). *Social vulnerability in Europe : the new configuration of social risks*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Spini, Dario, Bernardi, Laura et Michel Oris. (2017). Toward a Life Course Framework for Studying Vulnerability. *Research in Human Development*, 14(1), 5–25.
- Warin, Philippe (2010). *Le non-recours : définition et typologies*. Grenoble : Observatoire des non-recours et droits aux services.

Widmer, Eric, Kellerhals, Jean et René Levy, avec la collaboration de Ernst Stähli, M. et Raphaël Hammer (2003). *Couples contemporaines- cohésion, régulation et conflits*. Zurich : Seismo.

Dans la même collection

Sociograph n°1, 2007, *Monitoring misanthropy and rightwing extremist attitudes in Switzerland, An explorative study*, Sandro Cattacin, Brigitta Gerber, Massimo Sardi et Robert Wegener.

Sociograph n°2, 2007, *Marché du sexe et violences à Genève*, Ági Földházi et Milena Chimienti.

Sociograph n°3, 2007, *Évaluation de la loi sur l'intégration des étrangers du Canton de Genève*, Sandro Cattacin, Milena Chimienti, Thomas Kessler, Minh-Son Nguyen et Isabelle Renschler.

Sociograph n°4, 2008, *La socio et après? Enquête sur les trajectoires professionnelles et de formation auprès des licencié-e-s en sociologie de l'Université de Genève entre 1995 et 2005*, Sous la direction de Stefano Losa et Mélanie Battistini. Avec Gaëlle Aeby, Miriam Odoni, Emilie Rosenstein, Sophie Touchais et Manon Wettstein.

Sociograph n°5a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 1 – Revue de la littérature*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti avec la collaboration de Laure Chiquet.

Sociograph n°5b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 1 – Literaturübersicht*, Géraldine Bugnon et Milena Chimienti unter Mitarbeit von Laure Chiquet.

Sociograph n°6a, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°6b, 2009, *Der Sexmarket in der Schweiz. Kenntnisstand, Best Practices und Empfehlungen, Teil 2 – Rechtsrahmen*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet.

Sociograph n°7, 2009, *Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse*, Géraldine Bugnon, Milena Chimienti et Laure Chiquet avec la collaboration de Jakob Eberhard.

Sociograph n°8, 2009, «*Nous, on soigne rien sauf des machines*». *Le pouvoir insoupçonné des aides-soignants en Anesthésie*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Aristoteles Aguilar, Mathilde Bourrier, Ekaterina Dimitrova, Solène Gouilhers, Marius Lachavanne, Mélinée Schindler et Marc Venturin.

Sociograph n°9, 2011, *The legacy of the theory of high reliability organizations: an ethnographic endeavor*. Mathilde Bourrier (Sociograph – Working Paper 6).

Sociograph n°10, 2011, *Unitarism, pluralism, radicalism ... and the rest ?* Conor Cradden (Sociograph – Working Paper 7).

Sociograph n°11, 2011, *Evaluation du projet-pilote Detention, Enjeux, instruments et impacts de l'intervention de la Croix-Rouge Suisse dans les centres de détention administrative*. Nathalie Kakpo, Laure Kaeser et Sandro Cattacin.

Sociograph n°12, 2011, *A nouveau la ville ? Un débat sur le retour de l'urbain*. Sous la direction de Sandro Cattacin et Agi Földhàzi.

Sociograph n°13, 2011, *Capital social et coparentage dans les familles recomposées et de première union*. Sous la direction de Eric Widmer et Nicolas Favez. Avec Gaëlle Aeby, Ivan De Carlo et Minh-Thuy Doan.

Sociograph n°14, 2012, *Les publics du Théâtre Forum Meyrin : Une étude à partir des données de billetterie*. Sami Coll, Luc Gauthier et André Ducret.

Sociograph n°15, 2013, *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations de la diaspora à Milan, Paris et Genève*. Jenny Maggi, Dame Sarr, Eva Green, Oriane Sarrasin et Anna Ferro.

Sociograph n°16, 2014, *Institutions, acteurs et enjeux de la protection de l'adulte dans le canton de Genève*. Sous la direction de Mathilde Bourrier. Avec Alexandre Pillonel, Clara Barrelet, Eline De Gaspari, Maxime Felder, Nuné Nikoghosyan et Isabela Vieira Bertho.

Sociograph n°17, 2015, *Recensions 1983-2013*, André Ducret. Avant-propos de Jacques Coenen-Huther.

Sociograph n°18, 2015, *Un lieu pour penser l'addiction. Evaluation de l'Académie des Dépendances*, Anne Philibert et Sandro Cattacin.

Sociograph n°19, 2015, *Connivences et antagonismes. Enquête sociologique dans six rues de Genève*. Edité par Maxime Felder, Sandro Cattacin, Loïc

Pignolo, Patricia Naegeli et Alessandro Monsutti. Avec Guillaume Chillier, Monica Devouassoud, Lilla Hadji Guer, Sinisa Hadziabdic, Félix Luginbuhl, Angela Montano, Sonia Perego, Loic Pignolo, Loic Riom, Florise Vaubien et Regula Zimmermann.

Sociograph n°20, 2015, *La catastrophe de Mattmark dans la presse. Analyse de la presse écrite*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Lucie Cinardo, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°21, 2015, *La catastrophe de Mattmark. Aspects sociologiques*. Edité par Sandro Cattacin, Toni Ricciardi et Irina Radu. Avec Yasmine Ahamed, Caroline Deniel, Dan Orsholits, Steffanie Perez, Elena Rocco, Julien Ruey, Katleen Ryser, Cynthia Soares et Karen Viadest.

Sociograph n°22 a, 2015, *Sind Drogen gefährlich? Gefährlichkeitsabschätzungen psychoaktiver Substanzen*. Domenig Dagmar und Sandro Cattacin.

Sociograph n°22 b, 2015, *Les drogues sont-elles dangereuses ? Estimations de la dangerosité des substances psychoactives*. Domenig Dagmar et Sandro Cattacin. Traduction de Erik Verkooyen.

Sociograph n°23, 2016, *Malleable Minds? Teasing Out the Causal Effect(s) of Union Membership on Job Attitudes and Political Outcomes*. Sinisa Hadziabdic.

Sociograph n°24, 2016, *Les familles de milieu populaire dans une commune genevoise. Intégration sociale et soutien à la parentalité*. Eric Widmer, Sabrina Roduit et Marie-Eve Zufferey.

Sociograph n°25, 2016, *Addictions et société : voyage au pays des ombres. Actes du colloque des 50 ans du GREA*. Edité par Anne Philibert, Géraldine Morel et Sandro Cattacin.

Sociograph n°26, 2017, *Complicity and Antagonism: Anthropological Views of Geneva*. Edited by Alessandro Monsutti, Françoise Grange Omokaro, Philippe Gazagne and Sandro Cattacin. With Savannah Dodd, Juliana Ghazi, Victoria Gronwald, Sarah Hayes, Aditya Kakati, Samira Marty, Linda Peterhans, Dagna Rams, Rosie Sims and drawings by Heather Suttor.

Sociograph n°27, 2016, *Begleitung von Menschen mit einer kognitiven Beeinträchtigung im Spital. Ambivalenzen und Pragmatismus von Schnittstellen.* Anna Weber.

Sociograph 28, 2016, *"We're from Switzerland, that's a Chocolate Island in Sweden!" Comprendre l'indie rock du point de vue de six groupes suisses.* Loïc Riom.

Sociograph 29, 2016, *Le devenir professionnel des diplômés en sciences sociales entre 2005 et 2015.* Julien Rucy, Emilie Rosenstein, Rita Gouveia et Eric Widmer.

Sociograph n°30, 2017, *Viellissement et espaces urbains.* Edité par Cornelia Hummel, Claudine Burton-Jeangros et Loïc Riom. Avec Alizée Lenggenhager, Heber Gomez Malave, Martina von Arx, Michael Deml et Ndeye Ndao.

Sociograph n°31, 2017, *Voting for the Populist Radical Right in Switzerland: A Panel Data Analysis.* Dan Orsholits.

Sociograph n°32, 2017, *« C'est pas un boulot, c'est du business. » L'agir des dealers ouest-africains dans un quartier genevois.* Loïc Pignolo.

Sociograph n°33, 2017, *Le processus d'endettement dans le jeu excessif: d'une revue de la littérature à l'élaboration d'un modèle.* Anne Philibert, Géraldine Morel, Loïc Pignolo et Sandro Cattacin.

Sociograph n°34, 2017, *L'éthique (en) pratique : la recherche en sciences sociales.* Edité par Claudine Burton-Jeangros. Avec Claudine Burton-Jeangros, Maryvonne Charmillot, Julien Debonneville, Karine Duplan, Solène Gouilhers Hertig, Cornelia Hummel, Mauranne Laurent, Barbara Lucas, Andrea Lutz, Michaël Meyer, Lorena Parini, Loïc Riom, Sabrina Roudit, Claudine Sauvain-Dugerdil, Mélinée Schindler et Daniel Stoecklin.

Sociograph n°35, 2018, *La musique sous le regard des sciences sociales.* Edité par Loïc Riom et Marc Perrenoud. Avec Pierre Bataille, Sandro Cattacin, Nuné Nikoghosyan, Irene Pellegrini, Luca Preite, Pierre Raboud et Christian Steulet.

Sociograph n°36, 2018, *La police en quête de transversalité. Chroniques de la réforme de la police genevoise de 2016*. Edité par Mathilde Bourrier et Leah Kimber. Avec Camila Andenmatten, Laurence Dufour, Marine Fontaine, Aurélie Friedli et César Humerose.

Sociograph n°37, 2018, *Gérer les migrations face aux défis identitaires et sécuritaires*. Edité par Adèle Garnier, Loïc Pignolo et Geneviève Saint-Laurent. Avec Adèle Garnier, France Houle, Carla Mascia, Loïc Pignolo, Antoine Roblain, Geneviève Saint-Laurent, Djordje Sredanovic et Bob White.

Sociograph n°38, 2018, *Accès aux prestations socio-sanitaires des familles vulnérables à Genève. Le point de vue des acteurs de terrain*. Olga Ganjour, Myriam Girardin, Marie-Eve Zufferey, Claudine Burton-Jeangros et Eric Widmer.

Toutes les publications se trouvent en ligne sous :
www.unige.ch/sciences-societe/socio/sociograph

C'est à travers le discours des professionnels qu'est décrit le panorama des vulnérabilités des familles à Genève. Leurs expériences reflètent les tensions de nos sociétés contemporaines avec les difficultés d'insertion des jeunes adultes dans la vie professionnelle, l'insécurité du monde du travail, la précarité des populations migrantes, l'individualisation des parcours de vie et les séparations des couples. Face à cette société dite «à risques», les individus ont des ressources qu'elles soient familiales, personnelles ou institutionnelles. Basé sur trois séances de réflexion menées en mars 2017 par l'Université de Genève avec des professionnels, le présent document propose une synthèse de leurs propos et apporte un éclairage sur l'accès aux prestations socio-sanitaires et, les obstacles à cet accès du point de vue des acteurs de terrain. Un deuxième chapitre évalue l'efficacité de ces prestations avec l'exemple du recours des couples à la médiation des conflits.

Olga Ganjour est collaboratrice scientifique à l'Observatoire des familles de l'Université de Genève. Ses intérêts portent sur l'analyse comparative des politiques sociales, les parcours de vie et les réseaux de sociabilité.

Myriam Girardin est collaboratrice scientifique à l'Observatoire des familles de l'Université de Genève. Ses intérêts de recherche se centrent sur les dynamiques et les configurations familiales dans la vieillesse.

Marie-Eve Zufferey est adjointe scientifique à l'Institut de recherches sociologiques de l'Université de Genève. Elle collabore à l'Observatoire des familles à travers la coordination de différentes études et leur mise en application.

Claudine Burton-Jeangros est professeure au Département de sociologie de l'Université de Genève. Ses travaux portent sur les inégalités sociales face à la santé et sur les significations sociales de la santé, de la maladie et des risques.

Eric Widmer est professeur au Département de sociologie de l'Université de Genève et directeur du NCCR Lives « Surmonter la vulnérabilité: Perspectives du parcours de vie ». Ses travaux portent sur les configurations familiales et les parcours de vie.

